



Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 6 novembre 2018

Le mardi 6 novembre 2018, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mercredi 31 octobre 2018.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Catherine CHEVALLIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Élisabeth GUY DUBOIS, Mme Sylvie LEKIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, M. Hervé de la MOISSONNIERE, M. Cyril MOURIN, M. Yves OGÉ, Mme Carine PETIT, Mme Danièle POURTAUD, Mme Mélody TONOLLI, M. Félix de VIDAS, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Marie-Laure DAUCHEZ jusqu'à la délibération V14 2018 39
Mme Valérie MAUPAS à partir de la délibération V14 2018 33
Mme Caroline MECARY à partir de la délibération V14 2018 32
M. Étienne MERCIER
Mme Olivia POLSKI
Mme Danièle POURTAUD à partir de la délibération V14 2018 37
M. Hermano SANCHES RUIVO
M. Patrick VIRY jusqu'à la délibération 2018 DEVE 159

dont les mandataires sont respectivement :

M. Félix de VIDAS
M. Didier ANTONELLI
Mme Marianne AUFFRET
Mme Élisabeth GUY DUBOIS
M. Cédric GRUNENWALD
Mme Agnès BERTRAND
Mme Carine PETIT
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Pascal CHERKI

Mme PETIT ouvre la séance à 19h00.

Mme PETIT

Je vous propose de prendre place afin que nous puissions commencer cette séance.

Je pense que certains vont nous rejoindre, notamment Catherine Chevalier, qui assiste au conseil d'administration du Collège François Villon. Amine Bouabbas va également nous rejoindre en cours de route.

J'ai reçu les procurations suivantes : Étienne Mercier à Élisabeth Guy-Dubois, Hermano Sanches-Ruivo à Carine Petit, Olivia Polski à Cédric Grunenwald.

Mme CARRERE-GEE

Vous avez dû recevoir un texto de Patrick Viry, qui va arriver en retard, et qui me donne procuration.

Mme PETIT

Il devra refaire sa procuration quand il arrivera.

M. de VIDAS

De la même manière, Marie-Laure Dauchez va arriver avec retard ; elle me donne procuration. Elle vous a envoyé un mail il y a une demi-heure.

Mme PETIT

Éric Azière m'a dit également qu'il arriverait en retard, il a participé à une réunion du bureau de sa formation politique.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14^e arrondissement

- Projet de délibération 14 2018 28

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 10 septembre 2018

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Avez-vous des remarques ou des demandes de correction ?

DÉLIBÉRATION N° 213

14 2018 28 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 10 septembre 2018

Mme Carine PETIT, rapporteure

Le compte rendu en date du lundi 10 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Votants : 22 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 14 2018 29
Détermination du montant de la dotation de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2019

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Nous avons déjà débattu pour fixer les critères déterminant le montant de cette dotation. Le processus budgétaire se poursuit.

Voici les montants proposés à notre vote ce soir, et qui seront ensuite repris dans le vote du budget de la Ville de Paris, prévu au Conseil de Paris du mois de décembre :

- La dotation d'animation locale s'élèvera après le vote du budget à 596 707 euros ;

- La dotation de gestion locale, qui sert à l'entretien et aux petites fournitures des équipements de proximité rattachés à l'inventaire de l'arrondissement, s'élève à 6 874 070 euros ;

Le budget primitif de fonctionnement 2019 s'élève donc à 7 470 777 euros ;

La dotation d'investissement s'élève à 283 060 euros, ce qui constitue le budget primitif d'investissement de l'arrondissement ;

Le budget total de l'arrondissement pour l'état spécial du 14^e arrondissement s'élève à 7 753 837 euros.

C'est un effort de sobriété budgétaire qui tient compte de tous les critères qui ont été présentés lors des derniers conseils d'arrondissement.

Mme CARRERE-GEE

Je souhaite faire une observation sur la présentation du projet de délibération et de ses annexes ; pour la bonne information des conseillers, il serait souhaitable qu'il comporte des comparaisons avec les années précédentes, poste par poste. Nous devons en effet faire nous-mêmes le travail de comparaison afin de voir ce qui augmente, ce qui diminue, et pourquoi. L'explication donnée dans l'exposé des motifs concernant l'ambition de sobriété budgétaire fixée par le budget de la Ville est très générale. Par exemple, je ne sais pas ce que veut dire « la dynamique renouvelée en matière de vie associative et citoyenne ». Il serait bien que ce soit expliqué.

Le dernier élément donné par l'exposé des motifs concerne l'ambition de passer de nouveaux marchés de gestion des centres d'animation afin de réaliser une économie, mais son montant n'est pas précisé.

Pourriez-vous nous donner des éléments précis sur les conséquences de cette sobriété budgétaire pour les dépenses de fonctionnement des services : cela se traduit-il en équivalents temps plein ? Quels postes seront affectés et pourquoi ? Des projets seront-ils remis en cause ?

Il est difficile d'avoir une discussion budgétaire sans connaître les éléments politiques que sous-tendent ces évolutions. Pouvez-vous les exposer afin que nous puissions en débattre ?

Mme PETIT

Les dotations d'arrondissement sont fixées par des critères très précis, qui ont fait l'objet de précédentes délibérations. Comparer un budget primitif avec un budget réalisé est l'objet de la délibération du compte administratif. Par ailleurs, le budget est établi hors ressources humaines.

Nous avons instauré depuis 2014 le principe d'une communication budgétaire, qui intervient après le vote du budget primitif de la Ville de Paris, dont nous pouvons débattre ; nous y présentons plus finement nos choix ainsi que les budgets centraux directement rattachés aux projets de mandature dans l'arrondissement. Je vous propose d'avoir, comme chaque année, ce débat au premier conseil de

l'année civile ; nous avons prévu sur notre dotation d'arrondissement un budget d'investissement et un budget de fonctionnement pour l'aménagement de la mairie annexe, suite à la délibération du tribunal d'instance ; nous examinons les renouvellements de marchés ; en raison de l'ouverture du nouveau conservatoire en septembre 2019, nous avons fait des demandes précises en ce sens auprès de la Ville de Paris ; nous avons prévu également plusieurs projets sur notre budget d'investissement, qui concernent des équipements décentralisés. Il n'y a pas de mystère dans la fixation de cette dotation. Nous expliquons nos choix et nos priorités de manière très claire lors de cette communication budgétaire de début d'année civile.

Mme CARRERE-GEE

J'entends bien que cela se fait depuis longtemps, mais comprenez qu'il est difficile de voter dans de telles conditions. Je sais bien que la fixation du montant des dotations d'arrondissement dépend des orientations générales fixées par la Ville et que vous agissez dans ce cadre. Néanmoins, pour un débat démocratique...

Mme PETIT

Je vous coupe : c'est l'objet des dernières délibérations. C'est fixé par le nombre d'habitants et par le nombre d'écoles en éducation prioritaire.

Mme CARRERE-GEE

Je sais bien, mais ces chiffres ont des implications sur les actions que vous pourrez ou non réaliser ; et cela peut se traduire aussi avec des chiffres. Si vous avez renoncé à un projet dans le cadre de vos discussions budgétaires avec la Ville, il serait utile que nous le sachions, avant de voter.

Mme PETIT

Je le dis chaque année depuis 4 ans et demi ; chaque groupe peut prendre la parole lors de ce débat en conseil d'arrondissement. Je pense qu'aucune autre mairie ne fait cet exercice.

Il me semble important d'expliquer ces orientations et leurs implications, ainsi que le programme d'investissement et de fonctionnement que nous menons. Toutes les communications figurent sur le site de la mairie d'arrondissement. Je vous donne rendez-vous au prochain Conseil..

Je vous propose de passer au vote sur cette dotation.

DÉLIBÉRATION N° 214

14 2018 29 Détermination du montant de la dotation de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2019

Mme Carine PETIT, rapporteure

Article unique : à la majorité, le Conseil du 14^e arrondissement adopte par fonctions et par natures, le montant de la dotation de l'état spécial pour 2019 :

Votants : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 dont 4 pouvoirs (SRA (Socialistes, Radical et Apparentés) - PCF/FG , UDI-MODEM, LR)

Contre : 2 (Mme CARRERE-GEE / M VIRY) dont 1 pouvoir

- Projet de délibération 14 2018 30

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription des sept associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Ce mois-ci, sept associations ont demandé leur intégration à la MVAC :

- « MEDIAPSY VIDEO », association qui propose des projets audiovisuels avec des professionnels de la santé, afin d'aider les personnes ayant des difficultés psychiques ;
- « Servas France », association ayant pour objet d'établir un réseau d'hôtes afin de favoriser des rencontres avec des touristes ;
- « Organisation de la médecine naturelle et de l'éducation sanitaire » (« OMNES ») : association professionnelle de neuropathes qui veut encadrer cette profession, et faire de l'information auprès du grand public ;
- « Du pain et des roses », association qui soutient les demandeurs d'asiles et les réfugiés ;
- « Narcotiques anonymes », groupe d'entraide pour sortir de la toxicodépendance ;
- « Association WQFS », qui a pour but la promotion de la santé à travers des activités physiques ;
- « E-HIKAYE », association qui récolte des fonds pour développer une chaîne du livre palestinienne.

Mme CARRERE-GEE

Les sièges sociaux de certaines associations sont situés en dehors du 14^e arrondissement ; je suppose qu'elles exercent une activité dans le 14^e ?

M. ANTONELLI

Comme d'habitude, soit ces associations ont une antenne dans le 14^e, soit elles fonctionnent sur le sol de notre arrondissement. Dans le cas contraire, elles n'auraient pas été acceptées par l'équipe de la MVAC.

Mme PETIT

Il s'agit d'un règlement parisien.

DÉLIBÉRATION N° 215

14 2018 30 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription des sept associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement

M. Didier ANTONELLI, rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 dont 5 pouvoirs

Communication d'Agnès Bertrand, Adjointe à la Maire du 14^e, en charge des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs relative à la rentrée scolaire 2018 dans le 14^e arrondissement

Mme BERTRAND

L'avantage de cette rentrée scolaire dans le 14^e arrondissement est que le nombre d'enfants est plus important que l'an dernier ; 7 526 enfants ont entamé une nouvelle scolarité. Cette augmentation s'explique par de nouveaux logements situés porte d'Orléans mais aussi par l'arrivée de plus de 200 familles cet été. Nous pouvons nous réjouir de cette bonne nouvelle ; toutefois, cela nous impose de dynamiser l'ensemble de nos quartiers en direction des familles.

Malgré quatre fermetures de classe pressenties en novembre et en décembre 2017, aucune n'a été effective; une classe a même été ouverte dans l'école de la Sibelle, où une fermeture était pourtant prévue. Cela montre bien que le processus de fermeture de classes prévu par l'Éducation nationale est peu efficient ; le 14^e arrondissement en est la preuve. En outre, ces annonces de fermeture ont des effets négatifs ; par exemple, une directrice a changé d'établissement, certains professeurs des écoles ayant fait des vœux changent également d'établissement en raison des annonces de fermetures. Les parents expriment une légitime inquiétude quant à l'augmentation des effectifs dans les classes restantes. Tout cela doit à mon avis inciter l'Éducation nationale à réfléchir à un meilleur processus à mettre en place.

La rentrée s'est bien déroulée dans nos 36 écoles publiques du 14^e arrondissement. Toutefois j'apporterai quelques bémols à ce satisfecit ; le premier est le manque d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) et d'Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH). L'école publique se dit et se veut inclusive. C'est un très bel objectif mais la réalité sur le terrain est bien différente ; fin septembre, 22 AVS et AESH manquaient dans nos écoles. Des enfants porteurs de handicap ne peuvent pas être scolarisés alors qu'ils ont l'autorisation de l'être. Avec Carine Petit, nous avons adressé au directeur d'Académie un courrier concernant ces situations. Nous avons reçu un accusé de réception mais la situation n'est pas très claire sur les nominations d'AVS. Cette situation n'est pas spécifique au 14^e, mais s'étend au plan parisien et au plan national.

Le deuxième point concerne la scolarisation des enfants de moins de trois ans qui reste faible, alors qu'il s'agissait d'une priorité dans le cadre de la refondation de l'école créée par Nadjat Vallaud-Belkacem. Aujourd'hui, il ne faudrait pas que l'obligation de scolarité décidée par Jean-Michel Blanquer pour la rentrée 2019 ne freine encore un peu plus cette scolarisation des moins de trois ans. N'oublions pas que cette obligation ne concerne que très peu d'enfants ; 97,6 % des enfants de trois ans sont scolarisés.

Concernant le dédoublement des classes de CP, les quatre écoles en REP de l'arrondissement sont concernées cette année. Ce sera au tour des classes de CE1 lors de la prochaine rentrée. Nous serons très attentifs à ce que les moyens en ressources humaines (professeurs des écoles) mis pour ces dédoublements ne viennent pas en déduction de ressources humaines des écoles hors REP.

Les travaux dans les écoles du 14^e représentent un investissement important ; nous allons vous distribuer un petit livret « Les travaux dans les écoles du 14^e », reflet de notre investissement sur la mandature. En 2018, plus de 20 écoles ont bénéficié de travaux de programmation, sans oublier la maintenance au quotidien. En 2019, de très nombreuses écoles feront partie de cette programmation. J'insiste sur les points qui représentent pour nous des priorités : la modernisation des sanitaires, la modernisation des cours, la modernisation des menuiseries (au regard du Plan Climat), l'agrandissement des cours ou encore l'embellissement des établissements.

Je souhaite faire un focus sur les cours « Oasis » ; il s'agit d'une réponse aux défis du changement climatique. Lors de l'été 2018, trois cours ont été rénovées à Paris ; elles se composent d'un revêtement imperméable à l'eau de pluie et d'espaces plantés. Les enfants pourront profiter d'espaces de verdure tout au long de l'année, et notamment lors des périodes de forte chaleur. Cette expérimentation dans ces trois écoles a été conduite en co-construction avec la communauté scolaire, les personnels éducatifs, les personnels scolaires, les enfants, les mairies et les services techniques. Toutes les rénovations de cours qui auront lieu seront repensées selon ce modèle.

Une réaffirmation d'ambition citoyenne et culturelle : je fais référence aux temps d'activités périscolaires. Depuis 2013, cette réforme a pour objectif de mettre en place un emploi du temps scolaire favorisant les apprentissages fondamentaux, en particulier le matin, permettant dans les temps d'activité périscolaires d'accéder gratuitement à des ateliers éducatifs de qualité avec le concours des personnels de la Ville et des associations. Les associations du 14^e arrondissement ont répondu favorablement pour y participer ; 90 % des enfants scolarisés suivent ces ateliers, animés pour les deux tiers par des personnels de la Ville, et pour un tiers par les associations. Les thématiques sont à la fois citoyennes, sportives et culturelles.

Je souhaite faire un focus sur les centres de loisirs de cet été, où plusieurs projets spécifiques intéressants ont été menés, comme par exemple un centre de loisir hispanophone à l'école maternelle Delambre (48 enfants en immersion totale).

L'opération « Tous mobilisés », lancée en 2017 par la Ville de Paris en partenariat avec l'Éducation nationale, vise à apporter des réponses rapides et ciblées aux besoins exprimés par les communautés éducatives dans certains établissements. L'objectif est de redonner de l'attractivité aux établissements rencontrant des difficultés particulières. Dans le 14^e, l'école Simone VEIL a fait l'objet de cette mobilisation, ce qui a permis de valoriser l'établissement, d'améliorer l'action médicosociale en créant une permanence d'infirmier une journée par semaine mais aussi de favoriser les relations avec les parents et d'améliorer l'accompagnement éducatif par l'aide aux devoirs. Les évaluations du plan « Tous mobilisés » numéro 1 ayant été positives, un plan numéro 2 a été mis en place ; en ce qui concerne le 14^e, le collège Giacometti bénéficiera de cette action publique innovante.

Je souhaitais insister sur les spécificités et les innovations dans le 14^e arrondissement : le dispositif « Déclat langues » a été mis en place à l'initiative de la Direction des affaires scolaires. Des activités ludiques en langue étrangère sont dispensées par des animateurs, dont certains sont bilingues. Ce projet concerne 29 de nos écoles. A l'intérieur de ce projet, un échange a eu lieu entre une école du Tennessee et l'école Jean Zay ; une rencontre a eu lieu entre les familles américaines et parisiennes, accompagnée d'un vernissage des œuvres des enfants.

Quelques mots sur l'opération « Cartables légers », qui consiste à fournir aux collégiens des jeux de livres scolaires dans toutes les matières ; c'est chose faite dans l'ensemble des classes de sixième et de cinquième de nos collèges.

La caisse des écoles est très engagée dans le développement de l'alimentation saine et dans la lutte anti-gaspillage :

- Dépassement du taux de 50 % d'alimentation durable depuis 2017 ;
- Introduction de viande et poisson labellisés ;
- Un plat et un menu végétarien par semaine depuis la rentrée 2018 ;
- Introduction d'un goûter en élémentaire ; cela a été expérimenté à l'école Simone Veil. Nous allons poursuivre cette expérimentation dans d'autres écoles.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Tri des déchets ; vous pouvez voir sur votre table un gobelet offert par la caisse des écoles. Ces éco cups sont mises à disposition des écoles lors des fêtes en remplacement des verres en plastique.

Quelques projets innovants :

- Un championnat de push-car, fabrication de véhicules sans moteur, organisé à l'initiative du 14^e ;
- De l'« ACROBOTS », un championnat de robotique, et, toujours à l'initiative du 14^e : un vaste projet d'initiation au codage et à la robotique a été mis en place dans l'ensemble des écoles du 14^e, avec la construction de petits robots ;
- Projet « Louvre » : partenariat entre le musée du Louvre et sept centres de loisirs.

Ces projets existent grâce à la réforme des rythmes éducatifs et au professionnalisme des responsables éducatifs et des animateurs.

Un point sur quelques projets parisiens dont vous avez certainement entendu parler :

- Une école de création numérique pour les 12-18 ans, Tumo, créée par la Ville de Paris en septembre 2018 ;
- La création d'un observatoire parisien de la mixité sociale ; il s'agit d'une priorité pour la Ville de Paris. L'objectif est de quantifier le phénomène de la ségrégation sociale et scolaire et de proposer des pistes pour lutter efficacement contre ces phénomènes. « Tous mobilisés » est une réponse mais elle n'est pas suffisante.

En conclusion, je voudrais insister sur l'importance fondamentale que nous accordons à l'éducation et à la jeunesse dans son ensemble. C'est quelque chose que nous affirmons verbalement dans le 14^e, mais aussi au travers de nos actions et de notre pratique quotidienne.

L'école de la République, vecteur majeur de réduction des inégalités, est une priorité et un bien commun que nous devons continuer à défendre pour garantir l'égalité des chances. Le travail collectif que nous menons avec l'ensemble des acteurs éducatifs (scolaires ou périscolaires) doit se poursuivre pour continuer à construire une école forte et inclusive, favorisant la réussite de tous les enfants.

Je ne peux conclure sans remercier très sincèrement les acteurs de l'Éducation nationale et des services de la Ville, qui agissent quotidiennement auprès de nos écoles publiques. Je ne voudrais pas oublier le secteur associatif qui œuvre au quotidien pour nos écoles du 14^e. Enfin, je tiens à féliciter et remercier les parents délégués élus en octobre, que nous allons rencontrer dans quelques jours avec Madame la Maire.

Mme CARRERE-GEE

Merci pour cet exposé très détaillé. Je vous félicite d'avoir tenté de faire pression pour résoudre la question du manque d'AVS et d'AESH. S'il vous paraît utile d'engager l'ensemble du conseil d'arrondissement dans une démarche, nous sommes à votre disposition.

J'ai compris que le dédoublement des classes de CP n'a pas donné lieu à une diminution d'effectifs dans les autres écoles ; est-ce exact ?

Par ailleurs, pourriez-vous le moment venu, dresser un état des lieux régulier de la mise en accessibilité des écoles primaires du 14^e ?

Mme BERTRAND

J'ai oublié de rappeler que nous avons voté un vœu lors du dernier conseil d'arrondissement sur la question des AVS ; j'attends des précisions du directeur d'Académie et je reviendrai vers vous.

En ce qui concerne la diminution de postes, je souligne que notre arrondissement compte 130 ou 140 enfants scolarisés de plus, sans postes supplémentaires. Par ailleurs, dans le cadre du process « Plus de maîtres que de classes », un des deux postes qui existait dans le 14^e arrondissement a disparu. On peut considérer qu'il s'agit d'une réduction de moyens.

Par ailleurs, je ne vois aucun problème à revenir régulièrement vers vous pour vous informer sur le plan d'accessibilité.

Mme PETIT

Il est vrai que ce fut une année scolaire importante pour le 14^e arrondissement ; en effet, nous avons vu dans de nombreuses écoles le nombre d'élèves augmenter. Cela montre la confiance dans les écoles publiques du 14^e arrondissement, en maternelle et en élémentaire. Quels que soient les quartiers, quels que soient les familles et les enfants arrivés dans notre arrondissement, qui est visiblement attractif, cette confiance est précieuse. Nous devons être à la hauteur en termes de bâtiments, d'accueil, de dialogue avec les parents et les équipes pédagogiques. Cela demande un travail quotidien extrêmement important de la part des services de la Ville pour l'entretien des bâtiments.

Le livret que nous vous avons distribué montre ce qui a été fait à mi-mandat, et affiche en toute transparence les prévisions des opérations à venir pour les deux prochaines années : l'accessibilité, les travaux en termes de plan climat, ou de confort.

Cela demande également un effort constant en termes d'encadrement de la Ville sur le périscolaire, sur les équipes de ménage, et sur les équipements de proximité.

Cette année a été charnière : la population de notre arrondissement a augmenté. Nous avons accueilli plus d'élèves ; les familles sont bien présentes à Paris, et leurs enfants vont dans les écoles de nos quartiers.

Je tiens à remercier l'ensemble des intervenants : les directrices et les directeurs d'écoles, qui font un travail quotidien important, les parents d'élèves, qui entretiennent avec nous un dialogue soutenu et régulier. Là aussi, nous essayons de répondre en toute transparence ; parfois, nous sommes d'accord, parfois non, mais nous trouvons toujours un chemin pour aboutir à une école de qualité.

En 2019, nous pourrons vous présenter les schémas et les plans de la future école du 14^e arrondissement, dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul.

Je propose de passer à la délibération suivante.

- Projet de délibération 2018 DASCO 100
Caisse des Écoles du 14^e arrondissement-Autorisation de versement d'une avance sur la subvention annuelle 2019 pour la restauration scolaire (215 000 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

La caisse des écoles du 14^e demande une avance sur la subvention annuelle 2019 pour des questions de trésorerie. Que les choses soient claires ; il ne s'agit pas d'un problème d'exécution de budget.

La raison principale de ces problèmes de trésorerie est liée à la fermeture de la régie de recettes de la caisse des écoles entre le mois de février et le mois de juin. Sur cette période, l'édition des factures a été reportée ; il a été impossible de recevoir les règlements et de faire des relances auprès des familles.

D'autres arguments existent mais sont moins importants : ils concernent le taux d'impayés. L'objectif de la caisse des écoles est d'améliorer ce point ; les actions visent à mettre en place des prélèvements automatiques et de suivre les familles en difficulté pour voir si elles ont besoin des services sociaux.

Le montant de cette avance n'est pas encore totalement fixé, mais il ne pourra dépasser la somme de 215 000 euros.

DÉLIBÉRATION N° 216

2018 DASCO 100 - Caisse des Écoles du 14^e arrondissement-Autorisation de versement d'une avance sur la subvention annuelle 2019 pour la restauration scolaire (215 000 euros)

Mme Agnès BERTRAND, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DASCO 43-G
Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (139 000 euros), subventions d'équipement (89 600 euros), subventions pour travaux (45 400 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme PETIT

Il n'y a pas de vote, s'agissant d'une délibération du département.

Mme BERTRAND

Cette délibération concerne une subvention pour une mise en conformité de matériel et d'équipement de cuisine pour le collège Daudet, pour la somme de 1 673 euros.

- Projet de délibération 2018 DASCO 50-G

Divers collèges - Dotations (706 250 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Il s'agit, comme tous les ans, de dotations pour un soutien départemental aux projets éducatifs. En 2017, plus de 1 000 projets ont été soutenus par ces dotations qui concernaient 68 000 collégiens parisiens.

Les axes prioritaires pour ces projets éducatifs 2018-2019 sont : le développement durable, la solidarité, le numérique et la citoyenneté. Les quatre collèges du 14^e et les cités scolaires sont concernés par ces dotations, qui sont forfaitaires en fonction de la catégorie d'établissement.

- Projet de délibération 2018 DASCO 51-G

Subventions (28 000 euros) et conventions avec dix associations concernant le projet « Paris Collèges Familles » visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

- Projet de délibération 2018 DFPE 11

Subventions (28 000 euros) et conventions avec dix associations concernant le projet « Paris Collèges Familles » visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Si vous en êtes d'accord, je présente en même temps la délibération suivante, dans la mesure où elles concernent toutes deux le projet « Paris Collèges Familles ». Leur objet est le même mais une partie de la subvention est octroyée par le Département et une autre par la Ville de Paris.

La DASCO et la DFPE se sont associées depuis 2011 pour développer le dispositif « Paris Collèges Familles » visant à renforcer l'implication des parents les plus défavorisés dans la scolarité de leurs enfants.

Il s'agit d'une priorité de la Ville de Paris et du Département. Plusieurs actions sont mises en place :

- Rapprocher la communauté scolaire et les familles ;
- Répondre aux préoccupations des parents, échanger avec les parents et les soutenir.

C'est la première année que l'association « APASO », que nous connaissons bien parce qu'elle est très implantée dans le 14^e arrondissement et réalise de nombreuses actions autour de la parentalité, se positionne pour le collège Giacometti. La subvention de la Ville est de 1 750 euros ; celle du Département est également de 1 750 euros.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur la délibération DFPE 11.

DÉLIBÉRATION N° 217

2018 DFPE 11 Subventions (28 000 euros) et conventions avec dix associations concernant le projet « Paris Collèges Familles » visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges

Mme Agnès BERTRAND, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DFPE 10**
Subventions (78 750 euros) à douze associations, dont neuf avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Il s'agit du Plan « Faire le Paris des enfants et des familles », qui remplace « Les causeries du collège ».

Dans le 14^e arrondissement, cela concerne l'association « APASO », pour la somme de 4 000 euros. Ce sont des forums de parents, des groupes d'échange avec les familles, des consultations individuelles et collectives, avec une priorité dans les quartiers politique de la Ville. « APASO » est en partenariat avec « Florimont » et l'association « Migrants Plaisance ».

Une deuxième association est concernée : « l'AFEV » (« Association de la Fondation Étudiante pour la Ville »), qui a des dispositifs dans les 13^e, 14^e et 18^e arrondissements. En ce qui nous concerne, elle mène pour la troisième année plusieurs actions dans l'école maternelle et élémentaire Maurice Rouvier. Parmi ces actions, le Café des parents, où nous essayons d'être présentes, l'accueil des parents dans les classes, l'accompagnement des sorties scolaires ainsi que des accompagnements individuels et d'ouverture culturelle.

DÉLIBÉRATION N° 218

2018 DFPE 10 - Subventions (78 750 euros) à douze associations, dont neuf avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'Ecole

Mme Agnès BERTRAND, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DJS 259**
Signature du Contrat Jeunesse du 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Le contrat jeunesse du 14^e arrondissement prenant fin cette année, un nouveau a été bâti dans la continuité du précédent. L'élaboration de ce nouveau contrat pour la période 2018-2021 s'est appuyé sur une actualisation des données et de l'état des lieux de l'offre de services et de loisirs, l'évaluation du précédent contrat, et une concertation menée avec les jeunes de l'arrondissement qui s'est tenue au printemps dernier aux Grands Voisins. Plusieurs ateliers réunissant une cinquantaine de jeunes ont été organisés ; les discussions que nous avons eues avec eux a permis d'ajuster au mieux ce nouveau contrat jeunesse en fonction de leurs attentes et de leurs besoins.

Nous restons un arrondissement jeune ; la proportion de jeunes est plus importante que dans les autres arrondissements, en particulier dans le secteur de la porte de Vanves (30 % contre 27 % à Paris). On note une forte présence d'étudiants, notamment à travers la Cité Universitaire, et en raison de différents programmes que nous avons soutenus pour le logement étudiant.

Parmi les problématiques, l'insertion et l'emploi restent particulièrement prégnants.

Voici quelques objectifs ressortis de nos échanges avec les jeunes :

- Développer des liens avec les entreprises locales pour favoriser les embauches et les stages. Nous avons mis en place une bourse de stages dans les collèges ; il a été demandé de l'étendre aux lycéens ;
- Mettre à disposition des espaces pour mener à bien des projets, organiser des événements ou encore pour les révisions en vue du brevet ou du bac ;
- Travailler autour des outils de communication, notamment les réseaux sociaux, afin que l'information circule mieux, mais aussi afin de travailler autour de la sensibilisation des sujets compliqués liés à l'utilisation de ces réseaux sociaux.

Mme CARRERE-GEE

Je voulais savoir si l'évaluation de la mise en œuvre du précédent contrat a été réalisée de manière contradictoire ; quelles en sont les conclusions, et pourquoi ne figurent-elles pas dans le projet de délibération ? Serait-il possible d'en avoir une copie ?

Dans le projet de contrat pour les années qui viennent, nous voyons bien la méthodologie retenue ; les axes sont très généraux (mieux investir les réseaux sociaux, favoriser l'accès des jeunes aux ressources de l'arrondissement, aider les jeunes à s'inscrire pleinement dans la société...) Il est difficile d'y être opposé. Les objectifs du précédent contrat n'étaient pas beaucoup plus précis, il me semble. Je suppose que de nombreuses actions sont déclinées au regard de ces orientations très générales, et qu'une évaluation autour de leur mise en œuvre a été faite avec les jeunes eux-mêmes ?

Mme TONOLLI

Le bilan s'est construit avec l'ensemble des structures et des associations, ce qui a permis de mettre en avant les points forts et les points faibles des actions menées. Par exemple, concernant les bourses de stages, il a été demandé de renforcer davantage le lien avec les entreprises de l'arrondissement. Ce travail a déjà commencé avec l'association « Florimont », la Mission locale et Pôle Emploi. Je dois rencontrer le nouveau directeur de Pôle Emploi du 14^e afin de travailler sur ce sujet.

Par ailleurs, ont également été mises en exergue les questions sur le BAFA citoyen, qui rencontre un beau succès, et pour lequel nous avons été pilotes dans le 14^e, mais pour lequel les jeunes rencontrent parfois des difficultés pour valider les étapes 2 et 3.

Je pourrai bien évidemment vous transmettre les éléments sur ces points d'amélioration.

En ce qui concerne les actions, nous avons tenu un séminaire jeunesse il y a une semaine ou deux avec les acteurs et les associations. Je vous transmettrai le document sur lequel nous nous sommes appuyés ; vous pourrez y voir les différentes actions déclinées.

DÉLIBÉRATION N° 219

2018 DJS 259 - Signature du Contrat Jeunesse du 14^e arrondissement

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DJS 131
Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Ce dispositif a été créé en 2003 ; il permet d'aider les jeunes à accéder à des vacances en toute autonomie. Il repose sur plusieurs critères ; cette aide va de 100 à 200 euros en fonction des situations.

En 2018, nous avons attribué des chèques de 100 euros à 50 jeunes et des chèques de 200 euros à 18 jeunes. Ce dispositif très apprécié permet à certains jeunes de prendre des vacances.

Je vous propose de soutenir à nouveau ce dispositif pour l'année 2019.

Mme PETIT

Avant que ce ne soit taxé par le gouvernement.

Mme CARRERE-GEE

Je trouve que le nombre d'aides accordées n'est pas important ; l'enveloppe est modeste.

Mme TONOLLI

Je partage votre remarque ; nous avons eu plus de demandes que de possibilités d'attributions d'aides. Nous avons déjà fait remonter ce sujet, mais nous pourrions, à nouveau, le faire remonter conjointement ; nous sommes toujours plus forts à plusieurs.

DÉLIBÉRATION N° 220

2018 DJS 131 - Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DDCT 147
Subventions (179 685 euros) et conventions à 48 associations pour le financement de 52 projets dans les quartiers populaires parisiens - Troisième enveloppe 2018

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit de voter la troisième enveloppe dans le cadre des subventions accordées aux associations et structures qui œuvrent dans les quartiers politique de la Ville (dans le 14^e : quartiers Didot, porte de Vanves, Plaisance) :

- 4 500 euros pour l'association « Diapason », pour son projet intitulé « Corps et graphie- Ateliers corps en mouvement et arts plastiques ». Ce projet s'inscrit dans des actions en partenariat avec l'école du 188 Alésia ; nous avons d'excellents retours ;
- 6 750 euros pour la « Boutique des Frissons », qui réalise des occupations temporaires de locaux vacants, avec des ateliers culturels, de santé et de bien-être en faveur des plus défavorisés ;
- 1 000 euros pour l'association « L'Artisanie », pour son action « Rêves d'ici et d'ailleurs », qui consiste en des ateliers croisés de théâtre ;
- 2 000 euros pour les « Jardins Numériques », pour son projet « Jeux vidéo », qui permet de travailler avec les jeunes sur un autre regard sur les jeux vidéo, en particulier sur l'aspect professionnel ;
- 1 000 euros pour l'association « Relief », pour une action intitulée « Trait d'union-2ème volet », la suite de son projet développé avec la RIVP en ce qui concerne le développement du lien social intergénérationnel entre locataires.

DÉLIBÉRATION N°221

2018 DDCT 147 - Subventions (179 685 euros) et conventions à 48 associations pour le financement de 52 projets dans les quartiers populaires parisiens - Troisième enveloppe 2018

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DDCT 146**
Subventions de 266 200 euros à 42 associations porteuses de 54 emplois d'adultes relais en quartiers populaires

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit du cofinancement mis en place par la Ville sur les adultes relais en complément de ce qui est mis en place par l'État. Il s'agit d'une subvention de 4 700 euros pour chaque poste d'adulte relais. Ces postes sont particulièrement précieux maintenant que les associations ne bénéficient plus des contrats aidés. Nous pouvons également regretter que les adultes relais ne soient plus soutenus dans les quartiers « veille active » qui en ont pourtant grandement besoin.

Dans le 14^e, ce complément concerne la « Compagnie Bouche à Bouche », l'association « Florimont », le centre socio-culturel « Noguès » et le centre socio-culturel « Môm'Didot ».

Mme PETIT

Certaines associations ont dû licencier, certains contrats n'ayant pas été renouvelés.

DÉLIBÉRATION N° 222

2018 DDCT 146 - Subventions de 266 200 euros à 42 associations porteuses de 54 emplois d'adultes relais en quartiers populaires

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

Mme PETIT

Je vous remercie pour cette unanimité, qu'il ne faut pas hésiter à relayer auprès du gouvernement.

- **Projet de délibération 2018 DDCT 149**
Subventions d'investissement (294 969 euros) à vingt-deux associations situées en quartiers populaires

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vous propose deux subventions :

- 8 000 euros pour l'association réseau « Môm'Artre », pour la rénovation du lieu d'accueil « Môm'Didot », situé en quartier politique de la Ville, afin qu'il puisse élargir son accueil aux plus jeunes (les 4-6 ans) ;
 - 65 000 euros pour le projet « Un vélo producteur d'électricité à Paradol », retenu dans le cadre du vote du Budget Participatif 2017. La subvention à l'Association « Études et Chantiers » sera dédiée à la création de ce mobilier urbain, à la communication et à l'animation des ateliers de co-construction.
-

DÉLIBÉRATION N° 223

2018 DDCT 149 - Subventions d'investissement (294 969 euros) à vingt-deux associations situées en quartiers populaires

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DAC 358**
Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Cette délibération nous permet d'approuver des conventions, dans le cadre de la réforme des conservatoires initiée depuis 2015, qui permet de renforcer les liens avec les écoles, de créer de nouvelles filières collectives et de développement de partenariats avec des structures associatives locales et nationales intervenant dans les champs sociaux et culturels. Certains élèves du 14^e ont pu participer au dispositif Démon avec les équipes pédagogiques de la Cité de la Musique. A la fin de ce cycle, ils ont été accueillis au conservatoire.

Par ailleurs, un travail est réalisé avec le centre social « Maurice Noguès » en proposant notamment aux jeunes du centre de s'initier à la musique assistée par ordinateur, dans le cadre de l'arrivée du conservatoire porte de Vanves.

DÉLIBÉRATION N° 224

2018 DAC 358 Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DAC 772

Subvention exceptionnelle (2 000 euros) à l'association « Compagnie A forcer de rêver » dans le cadre de l'action culturelle locale (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vous propose de soutenir les projets et les actions de la « Compagnie A forcer de rêver », à hauteur de 2 000 euros, pour son action « Le laboratoire à théâtre » qui vise à accompagner à l'insertion et à la citoyenneté des jeunes en grandes difficultés ou en situation de handicap. Le travail réalisé dans ces ateliers est très beau ; il est émouvant de voir tous ces jeunes sur scène. Ce travail, bien qu'exigeant, est très enrichissant humainement.

DÉLIBÉRATION N° 225

2018 DAC 772 Subvention exceptionnelle (2 000 euros) à l'association « Compagnie A forcer de rêver » dans le cadre de l'action culturelle locale (14^e)

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DAC 585**
Subvention (1 500 euros) à l'association « Collectif Regards Croisés » dans le cadre de l'action culturelle (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vous propose de soutenir une subvention de 1 500 euros pour l'association « Collectif Regards Croisés », qui s'inscrit dans un courant photographique humaniste. Elle porte un projet autour des jeux Olympiques ; différents ateliers seront menés, des expositions itinérantes seront organisées.

DÉLIBÉRATION N° 226

2018 DAC 585 - Subvention (1 500 euros) à l'association « Collectif Regards Croisés » dans le cadre de l'action culturelle (14^e)

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs
Pour : 27 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DAC 156**
Subvention (10 000 euros) à la Fondation Annette et Alberto Giacometti (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vous propose de voter cette subvention de 10 000 euros. La Fondation Giacometti s'est installée dans le 14^e arrondissement, où Alberto Giacometti a vécu et a travaillé pendant 40 ans. L'institut Giacometti a ouvert il y a quelques mois ; il présente de manière permanente une reconstitution de l'atelier de l'artiste. L'ensemble des éléments avait été conservé par sa veuve, Annette Giacometti, soit plus de soixante-dix sculptures, parmi lesquelles ses toutes dernières œuvres en terre, encore jamais montrées au public.

L'Institut Giacometti présentera chaque année trois ou quatre expositions. L'Institut sera également un centre de recherche en histoire de l'art consacré aux pratiques artistiques modernes, ouvert aux chercheurs, étudiants et amateurs.

DÉLIBÉRATION N° 227

2018 DAC 156 - Subvention (10 000 euros) à la Fondation Annette et Alberto Giacometti (14^e)

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

**- Projet de délibération 2018 DAC 205
Subvention (2 000 euros) à « Art sous X » (14^e)**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vous propose de soutenir l'association « Art sous X » par une subvention de 2 000 euros, notamment pour son projet « L'Expo aux jeunes artistes », qui permet d'accompagner de jeunes talents ; ils sont sélectionnés et accompagnés pour exposer à la galerie L'Expo, en partenariat avec Paris Habitat. L'inauguration se fait au moment de la Nuit Blanche ; pendant deux semaines, quatre jeunes artistes sont en résidence.

Ce projet permet de faire de la médiation culturelle avec les habitants d'un quartier qui n'ont pas forcément l'habitude de s'ouvrir à l'art et à la culture.

Certains de ces jeunes artistes, dont un certain nombre a été accompagné pendant des années, ont connu de beaux parcours par la suite.

DÉLIBÉRATION N° 228

2018 - DAC 205 Subvention (2 000 euros) à « Art sous X » (14^e)

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

**- Projet de délibération 2018 DCPA 18
" Paris fait Paris" - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016 et 2017**

Rapporteurs : M. Amine BOUABBAS, Mme Danièle POURTAUD, Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Je passe maintenant la parole à trois adjoints : Amine Bouabbas, Danièle Pourtaud, et Mélody Tonolli, afin de rendre compte des délibérations globales adoptées depuis le début de la mandature sur d'importants projets d'investissement.

Cette délibération-cadre fait un état d'avancement des chantiers, des livraisons et du budget engagé.

Amine interviendra pour le futur centre nautique de la porte d'Orléans. Danièle interviendra sur les musées Jean Moulin et de la Libération, et Mélody sur le conservatoire.

M. BOUABBAS

Je vais en effet parler de la piscine du stade Élisabeth, dont les travaux avancent de manière satisfaisante. Le programme s'inscrit dans le cadre du plan « Nager à Paris » ; en effet, la capitale manque de piscines.

La piscine du stade Élisabeth comprendra un bassin sportif de 500 m² et un bassin-école de 230 m² pour l'apprentissage et les activités. Elle comportera également un solarium.

L'objectif initial est d'avoir un centre nautique le moins énergivore possible ; un audit de certification HQE a été obtenu il y a quelques mois et cette piscine sera la moins consommatrice d'énergie en France.

En termes d'avancée des travaux, l'enveloppe initialement prévue de 19,5 millions est maintenue : elle comprend le centre nautique et le boulodrome. Ce dernier a été achevé en septembre dernier dans la partie haute du centre Élisabeth. Les associations de boulistes peuvent ainsi profiter des 16 pistes de pétanque et du local associatif.

Des travaux préparatoires ont été nécessaires pour le centre nautique, situé au-dessus de carrières.

Les terrassements sont achevés à 100 %, le gros œuvre du sous-sol à 100 %, le gros œuvre du petit bassin à 85 %, le gros œuvre du grand bassin à 70 %, et le gros œuvre du rez-de-chaussée à 20 %.

Pour l'instant, il n'y a pas de retard et il est prévu de terminer la piscine à la fin de l'année 2019 ; l'ouverture au public est prévue en janvier 2020.

Mme PETIT

Merci. Danièle, sur les musées de la place Denfert-Rochereau.

Mme POURTAUD

Quelques mots sur ce grand et beau projet de la mandature. La Ville a décidé de restaurer les deux pavillons Ledoux datant de la fin du 18^e, situés place Denfert-Rochereau. Il s'agissait des anciennes portes Sud de l'enceinte des fermiers généraux.

Cette restauration permettra d'installer dans le pavillon Ouest le musée de la Libération, situé actuellement dans le 15^e ; cela rendra le musée plus visible et permettra à terme de rendre accessible le PC de Rol Tanguy, situé directement en-dessous. Le rez-de-chaussée du pavillon Est sera entièrement dédié à l'entrée des Catacombes, avec une salle de valorisation et un accueil amélioré, qui devrait permettre de diminuer la queue extérieure. Par ailleurs, les deux squares situés à l'arrière de chacun des deux pavillons seront réaménagés, en particulier le square de l'Abbé Migne, pour permettre aux visiteurs des Catacombes d'attendre à l'ombre et de découvrir l'histoire des pavillons Ledoux.

Le coût de la phase 1, estimé à 14,75 M€ a été porté à 19,27 M€, pour un complément de travaux rendus nécessaires par des découvertes structurelles sur des bâtiments, des prix plus élevés des marchés de bâtiments et la passation du marché de scénographie, qui s'est révélée plus complexe que prévue.

Il restera à financer la phase deux, qui permettra la mise en accessibilité du PC de Rol Tanguy, mais elle sera probablement à l'ordre du jour de la prochaine mandature.

Les délais sont tenus malgré des débuts difficiles. La nouvelle entrée des Catacombes est en service. L'inauguration du musée de la Libération est prévue pour la commémoration de la libération de Paris le 25 août 2019.

Cet important chantier accroîtra la notoriété et l'attractivité de notre arrondissement ; nous devons nous en réjouir.

Mme PETIT

C'est un équipement pour lequel nous connaissons précisément le jour et l'heure de la livraison et de l'inauguration.

Mme TONOLLI

Le nouveau conservatoire est très attendu par les équipes et les élèves qui sont accueillis aujourd'hui dans un conservatoire vieillissant et inadapté, et qui fonctionne sur trois sites.

Ce nouveau conservatoire est en cours de construction sur une parcelle située porte de Vanves, qui appartient à la Ville ; sa construction permet en même temps de rénover et d'agrandir la cour de l'école élémentaire Fournier. Sa surface hors d'œuvre est de 3 800 m², ce qui correspond à 2 300 m² de surface utile. Les travaux se passent bien, dans un environnement complexe, entouré de nombreuses habitations, et proche de l'école. Le dialogue est permanent avec les deux directeurs ; les retours sont positifs quant aux impacts des travaux sur les élèves.

Au printemps 2018, des vides ont été découverts, ainsi que des ouvrages enterrés, ce qui a nécessité l'arrêt des travaux pendant un mois et demi. Le sous-sol est terminé. Les travaux de gros œuvre pour le rez-de-chaussée sont en train d'être finis. L'ensemble du gros œuvre devrait être achevé en février 2019.

L'ouverture aux élèves initialement prévue pour la rentrée 2019, sera décalée à la rentrée des vacances de la Toussaint. Le bâtiment sera achevé d'ici l'été 2019 mais un délai supplémentaire est nécessaire pour l'installation du mobilier et des équipes. Nous travaillons en lien avec la Direction des affaires culturelles et l'équipe du conservatoire pour proposer des activités autour de l'enseignement artistique pendant cette période transitoire.

Mme PETIT

Merci à tous les trois. Je vous propose de passer au vote ; il s'agit de prendre acte de ce bilan.

DÉLIBÉRATION N° 229

2018 DCPA 18 - " Paris fait Paris" - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016 et 2017

M. Amine BOUABBAS, Mme Danièle POURTAUD, Mme Mélody TONOLLI, rapporteurs

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Mme PETIT

Je rappelle que pour ces opérations, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) organise des visites en cours de chantier.

- Projet de délibération 2018 DU 163

Approbation des éléments financiers des opérations d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2017

Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

Il s'agit de l'approbation des éléments financiers des opérations publiques d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2017, et qui concernent la ZAC Saint Vincent de Paul.

Voici un bref rappel du programme : sur les 3,4 hectares du site, 60 875 m² seront répartis de la manière suivante : 43 000 m² de logements, 6 000 m² pour un grand équipement privé d'intérêt général, le fameux Constructions et Installations Nécessaires Aux Services Publics d'Intérêt Collectif (CINASPIC), plus de 5 000 m² pour des établissements publics, plus de 6 000 m² pour des activités de commerce, 8 400 m² d'espaces publics et 4 750 m² d'espaces verts.

Quels ont été les faits marquants de l'année 2017 ? Le 29 décembre 2016 a eu lieu la cession de la totalité de l'emprise foncière de l'ancien hôpital à Paris Batignolles Aménagement. En août 2017, le marché de maîtrise d'œuvre de démolition a été attribué à l'entreprise FCID ; deux permis de démolir ont été obtenus, l'un concernant le bâtiment Pasteur, l'autre concernant le bâtiment Jalaguier. L'occupation temporaire a pu être maintenue tout au long de l'année 2017.

Le 15 octobre 2018, Paris Batignolles Aménagement a présenté l'annexe citoyenne de l'équipement public issue des ateliers de concertation. Ce document sera transmis aux équipes sélectionnées pour réaliser l'équipement. Un cycle de conférences est organisé pour comprendre les nouveaux enjeux urbains qui concernent la transition énergétique, le réinvestissement patrimonial, l'économie circulaire, et autres sujets sur lesquels ce site vient interroger la ville. J'en profite pour faire un point d'information sur la prochaine conférence, prévue le 12 novembre à 19h00 : « Héritage et conservation » : comment articuler patrimoine architectural et création contemporaine afin d'accompagner l'évolution de la ville ».

Fin 2017, les discussions avec l'architecte des Bâtiments de France, le Conseil de Paris et la mairie du 14^e ont abouti à la volonté de conserver le bâtiment de la Lingerie et de maintenir le cèdre devant le bâtiment Lelong.

L'état financier fin 2017 est le suivant : la participation globale de la Ville de Paris est de 41,416 M€. Cette participation reste inchangée par rapport aux comptes rendus annuels de la collectivité locale. Le bilan prévisionnel présenté fait apparaître un résultat prévisionnel équilibré qui ne sera évidemment définitivement connu qu'après la réalisation de la totalité des engagements prévisionnels, soit lors de son année d'achèvement, le 31 décembre 2023.

DÉLIBÉRATION N° 230

2018 DU 163 - Approbation des éléments financiers des opérations d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2017

Mme Marianne AUFFRET, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DLH 254**

Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation - modification du règlement municipal

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Nous avons passé plusieurs délibérations sur ce sujet. Il s'agit d'autorisations que doivent solliciter auprès de la municipalité des professionnels ou des commerçants quand ils veulent exercer une activité dans un logement. Pour les professions réglementées, l'autorisation est acquise de manière assez simple. Pour les autres professions ou commerces, nous regardons de manière très précise leur situation avant d'accorder une telle autorisation. Le secteur géographique est pris en compte ; s'il s'agit d'un secteur déficitaire en logement social, le professionnel doit acquitter une somme correspondant au financement d'un logement social.

Des changements de forme sont introduits dans le règlement ; la délibération a été rédigée avec un souci de simplification. Le régime devient déclaratif ; la liste des pièces à fournir par le commerçant est moins importante. Il est également proposé de mettre en place un service numérique permettant aux professionnels de demander cette autorisation. Jusqu'à aujourd'hui, cela se faisait uniquement par papier auprès de la Direction de l'urbanisme.

Pour les logements en rez-de-chaussée propriétés de bailleurs HLM, il est proposé de manière exceptionnelle, dans certains quartiers, d'accorder la transformation d'un logement en commerce, dans un souci de vitalité commerciale.

Mme CARRERE-GEE

C'est une bonne délibération, tant pour la création d'un service de dématérialisation que pour l'établissement d'un régime déclaratif avec une limitation des pièces justificatives, mais aussi pour le volet dynamisation des quartiers en difficulté sur le plan commercial.

DÉLIBÉRATION N° 231

2018 DLH 254 - Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation - modification du règlement municipal

M. Amine BOUABBAS, rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DLH 207

Réalisation, 63 rue Pernéty (14^e) d'un programme de réhabilitation et d'extension d'une résidence étudiante par la Fondation Paumier-Vernes - Prêts garantis par la Ville (300 000 euros)

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

La Fondation Paumier-Vernes gère une résidence d'étudiantes depuis 1950 au 63, rue Pernéty, dans les bâtiments d'un ancien orphelinat, auquel s'ajoute un bâtiment annexe à rez-de-chaussée plus récent. La résidence est gérée par une équipe dynamique, dont le vice-président de la Fondation, Alain Fargues, est présent ce soir. Je le remercie de m'avoir fait visiter les lieux et permis de rencontrer l'équipe.

La résidence loge, en général pour deux ans, des étudiantes qui viennent d'obtenir leur baccalauréat, issues de toutes les régions de France, parfois de l'étranger. Si le foyer est à l'origine protestant, les étudiantes sont sélectionnées indépendamment de leur religion.

La Fondation déplore depuis longtemps la présence d'un bâti vétuste, inconfortable, et ne respectant ni les normes incendie ni les normes d'accès aux personnes handicapées. Elle a donc décidé d'engager une importante réhabilitation. Le bâtiment historique de fonds de parcelle sera lourdement restructuré, tout en conservant la façade qui date de 1863, quant au bâtiment annexe, situé sur la gauche de la parcelle et qui date de 1883, il sera surélevé de trois étages. La parcelle totale, propriété de la Fondation, a une surface de 1 700 m². La Fondation loue également au cinéma l'Entrepôt la parcelle située à l'arrière de la résidence. Ce sont des parcelles conjointes ayant des adresses différentes.

Cette réhabilitation-extension sera l'occasion d'augmenter la capacité d'accueil de la résidence de 38 à 53 places (de 23 à 35 logements). Cela permettra également de moderniser sanitaires, salles d'étude, réfectoire, laverie, salon-bibliothèque et salle polyvalente. Dans le bâtiment annexe, un sous-sol sera aménagé pour la nouvelle chaufferie et les locaux techniques. Quatre des magnifiques tilleuls seront conservés.

En ce qui concerne l'accès des étudiantes au foyer, la Préfecture est réservataire pour 19 places, la Ville de Paris pour 11 places, la Fondation pour 23 places.

Toutes les chambres disposeront désormais d'une kitchenette et de sanitaires individuels, le loyer étant d'environ 500 euros mensuels.

Le présent projet de délibération propose d'accorder la garantie de la Ville à l'emprunt PLS pour un montant d'1,8 M€ et à l'emprunt bancaire libre pour un montant d'1,2 M€. Le total de la garantie s'élève donc à 3 M€, et non à 2,8 M€, comme indiqué dans l'intitulé de la délibération.

La Fondation mobilise elle-même 148 445 euros issus de ses fonds propres, ce qui aboutit à un financement total de 2 148 445 euros, couvrant ainsi les dépenses de travaux et les honoraires.

La réouverture de la résidence, fermée depuis juin 2018, est prévue pour début 2020.

M. FARGUES

Bonsoir Madame la Maire ; Je prends la parole en qualité d'administrateur depuis 2009 et élu vice-président de la Fondation Paumier-Vernes en 2015. Nous avons dans cette Fondation un représentant du ministère de l'Intérieur et un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur.

Ce projet de rénovation a été mis à l'étude en 2015 sous l'impulsion d'un administrateur qui avait dans d'autres fondations l'expérience de réhabilitations de foyers étudiants et de maisons de retraite : Didier VILAR. Certains d'entre vous ont connu Christine VILAR.

L'année 2016 a été marquée par de multiples réunions avec l'architecte ; le permis de construire a été obtenu en septembre 2017. La garantie des prêts par la Ville de Paris, si elle est acceptée, nous permettra de démarrer le chantier fin novembre. Ainsi une petite fondation, née de la générosité du couple Henri Paumier et Marie Vermes au 19^e siècle (d'abord un orphelinat, puis une fondation reconnue d'utilité publique en 1870), pourra continuer sa mission sociale de foyer étudiant.

Mme PETIT

Merci. Souhaitez-vous intervenir ?

Mme CARRERE-GEE

Je soutiens ce projet ; la garantie de la Ville est une bonne chose. Si la Ville peut par la suite aider plus encore ce type d'initiatives, en complément de ce qu'elle fait directement pour favoriser le logement des étudiants, ce serait appréciable.

Mme PETIT

Nous le faisons dès que c'est possible.

Je suggère d'organiser rapidement une présentation aux habitants et aux conseils de quartier.

M. FARGUES

Je fais partie du conseil de quartier Montparnasse-Raspail. De quel conseil de quartier s'agit-il ?

Mme PETIT

Pernéty.

M. FARGUES

Comme l'a dit Nicolas Liebault, nous sommes propriétaires de l'immeuble où est situé l'Entrepôt.

Mme PETIT

Une présentation du projet au conseil de quartier Pernéty sera donc faite.

DÉLIBÉRATION N° 232

2018 DLH 207 - Réalisation, 63 rue Pernéty (14^e) d'un programme de réhabilitation et d'extension d'une résidence étudiante par la Fondation Paumier-Vernes - Prêts garantis par la Ville (300 000 euros)

M. Nicolas LIEBAULT, rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DASES 211-G

Subventions (4 102 075 euros) pour 15 espaces solidarité insertion, 1 accueil parents enfants et 1 accueil de jour/nuit. Conventions

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

Ce projet de délibération vise à renouveler le soutien financier de Paris au fonctionnement des espaces solidarité insertion. Un espace solidarité insertion (ESI) est un accueil de jour et d'orientation pour les personnes sans abri ; ce dispositif existe depuis 1996. Chaque gestionnaire d'ESI est lié au Département de Paris par une convention d'objectifs ; 16 accueils de jours se sont vu reconnaître la qualité d'ESI.

Dans le 14^e, l'ESI René Coty est géré par le centre d'action sociale de la Ville de Paris, et non par une association comme les autres ESI. L'ESI René Coty a pour particularité d'assurer des soins infirmiers, de pédicurie et de médecine générale. Il a conservé ses activités de dispensaire qu'il pratiquait, avant de devenir un ESI. Dans ses locaux de 200 m², il dispose de douches, d'une laverie, d'un salon de coiffure, de casiers individuels, d'une salle conviviale d'accueil. Son projet pour les années à venir est de poursuivre l'expérimentation du coffre-fort numérique, en partenariat avec « Reconnect » et de renforcer la prestation de coiffure. Il organise également des sorties culturelles.

L'équipe est composée de huit équivalents temps plein. Le vendredi après-midi et le mercredi sont réservés aux femmes.

Il est proposé de reconduire le financement de cet ESI à hauteur de 181 673 euros. Ce projet relevant du département, nous ne le voterons pas.

- Projet de délibération 2018 DASES 346-G
Subvention (10 000 euros) et convention avec « l'Association d'éducation populaire Notre-Dame des Champs, Montparnasse Rencontres »

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

Le présent projet de délibération a pour objet d'accorder une subvention d'un montant global de 10 000 € à l'association « Montparnasse Rencontres », pour ses activités de soutien d'un public en situation de précarité. La somme allouée l'an dernier est reconduite, bien que l'association ait demandé le double.

Cette association intervient sur trois axes principaux : services de domiciliation (1 200 personnes domiciliées), d'écrivain public et d'aide aux demandes de titres de séjours ainsi que la création d'un accueil solidaire, qui cible tout spécialement les personnes de la rue accompagnées d'un travailleur social.

L'association intervient également pour de l'écoute psychologique, de l'aide à la recherche d'emploi, de l'aide au logement, de l'aide au titre de séjour, ou encore pour de la distribution de courrier. Des colis alimentaires sont distribués (en 2017, 40 tonnes de denrées), ainsi que des cartes d'accès aux restaurants solidaires, dont celui des Artistes dans le 14^e. Une maraude est également organisée.

Sur fond de précarité due à la crise du capitalisme, « Montparnasse Rencontres » accueille un public démuné croissant. L'association a, de ce fait, besoin de bénévoles en plus grand nombre, formés aux outils informatiques et aux réglementations juridiques et administratives. Elle ne dispose en effet que de deux salariés, un directeur et un secrétaire.

Les 10 000 euros de subvention correspondraient à 25% environ du budget prévisionnel de l'association, qui se monte à 39 000 euros.

J'insiste sur l'importance de cette association dans la lutte contre la précarité à l'échelle de notre arrondissement ; c'est une association pilote pour de nombreuses autres associations avec qui elle est en partenariat. Même si nous ne votons pas, je soutiens cette délibération avec force.

M. OGÉ

Je regrette que cette somme soit aussi modeste, compte tenu de tout le travail qui est fait.

- Projet de délibération 2018 DASES 329-G
Conventions avec 10 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2019-2022

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

V14 2018-39 Vœu déposé par Carine Petit et les élus de la majorité municipale relatif au dispositif de la prévention spécialisée dans le 14^e pour la période 2019-2022

Mme PETIT

Je propose d'examiner en même temps le vœu qui concerne cette délibération.

M. GRUNENWALD

Nous ne voterons pas cette délibération car elle relève du conseil départemental. Elle vise à revoir les conventions avec les associations qui travaillent sur les secteurs définis dans le cadre du contrat local de prévention et de sécurité parisien. Il s'agit pour le 14^e du club de prévention « Jeunesse feu vert ».

Il est prévu de reconduire pour la période 2019-2022 la convention qui lie le Département de Paris avec ce club de prévention.

Le principe du vœu est d'acter pour cette même période le renforcement de l'équipe de prévention en termes d'ETP, pour permettre au club d'avoir des moyens supplémentaires d'agir, et d'étendre le périmètre d'intervention sur la porte d'Orléans ; en effet, dans le cadre du contrat local de prévention, un focus particulier a été mis sur trois secteurs : Pernéty, porte de Vanves et Porte d'Orléans). Nous avons homogénéisé le périmètre d'intervention du club de prévention à Pernéty ; nous souhaitons poursuivre cette homogénéisation en l'étendant au secteur de la porte d'Orléans, qui a bénéficié d'un programme de constructions supplémentaires. L'objectif était de développer la présence du club de prévention « Jeunesse feu vert » sur un périmètre délimité, dans un cœur de cible situé boulevard Brune, boulevard Jourdan, avenue Ernest Reyer, avenue Paul Appell et sur le centre sportif Élisabeth.

Mme CARRERE-GEE

Avant de déposer ce vœu, j'imagine que vous avez eu un dialogue avec la Maire de Paris sur cette question ? Quelles objections ont été apportées par la Ville de Paris qui l'ont conduite à refuser votre demande ?

Mme PETIT

Dans le cadre du tour des arrondissements concernés, réalisé par Colombe Brossel, nous avons été interrogés sur le bilan et sur les besoins que nous avons identifiés dans le 14^e arrondissement. Nous avons demandé d'inscrire officiellement le quartier de la porte d'Orléans et d'avoir un nouveau périmètre d'intervention. Quand le projet de délibération a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil de Paris, le périmètre de la porte d'Orléans était bien mentionné, mais à moyens constants, indiquant à « Feu vert » que ce travail devait se faire par redéploiement des équipes travaillant sur les quartiers Pernéty et porte de Vanves. Or, pour nous, quand il y a un nouveau périmètre, de nouveaux moyens sont nécessaires. La mission proposée à « Jeunesse feu vert » au travers de cette nouvelle convention est un travail de diagnostic ; nous avons dit à la Ville de Paris que tous les diagnostics existaient, et qu'il fallait maintenant y mettre des moyens humains. Nous aurons cette discussion avec la Maire et son adjointe d'ici la tenue du Conseil de Paris.

Pour donner un ordre d'idée, une équipe d'éducateurs de prévention est composée de trois à quatre personnes pour un quartier. Aujourd'hui, neuf postes d'éducateurs spécialisés sont financés pour le 14^e arrondissement. Nous demandons seulement deux postes supplémentaires ; en effet, le périmètre est plus petit et le travail n'est pas de même nature. Il faut toutefois aller à la rencontre des jeunes. En outre, jusqu'à présent, les adolescents et les jeunes concernés étaient sectorisés en partie sur François Villon. Or, la sectorisation des collèves a changé sur le secteur de la porte d'Orléans. Ils sont désormais affectés soit au collège Jean Moulin, soit au collège Alphonse Daudet. Il faut donc absolument mettre des éducateurs, qui vont être médiateurs et emmener les jeunes vers la construction de leur projet.

Nous estimons que notre demande est raisonnable ; en effet, la dotation n'a pas été réévaluée depuis très longtemps pour le 14^e.

Je vous propose de soumettre au vote le vœu que nous avons présenté avec Cédric Grunenwald et Mélody Tonolli.

DÉLIBÉRATION N° 233

V14 2018-39 - Vœu déposé par Carine Petit et les élus de la majorité municipale relatif au dispositif de la prévention spécialisée dans le 14^e pour la période 2019-2022

M. Cédric GRUNENWALD, rapporteur

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DPSP 2**
Subventions (44 400 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

M. GRUNENWALD

Tous les ans, nous votons en deux fois les subventions pour le dispositif « Ville Vie Vacances » ; nous présentons ce soir la deuxième partie de ces subventions. Cela concerne une association dans le 14^e, le «Centre pour l'Initiative des Jeunes» (CEPIJE) , pour le travail qu'elle réalise sur le quartier Pernéty en direction des jeunes.

DÉLIBÉRATION N° 234

2018 DPSP 2 - Subventions (44 400 euros) et conventions à 17 associations et la Société Coopérative d'Intérêt Public (SCIC) dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances » au titre de l'année 2018

M. Cédric GRUNENWALD, rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DFPE 176**
Subventions (2 874 901 euros) et avenants avec l'association « La Maison des Bout'chou » (14^e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'accorder une subvention de 2 874 901 euros à l'association « La Maison des Bout'chou ». La capacité d'accueil totale pour l'ensemble de ses 14 établissements est de 540 places.

Pour le 14^e :

- Une subvention de 58 222 euros pour la crèche collective située 40, rue Boulard ;
- Une subvention de 926 482 euros pour la crèche collective située 39 bis, avenue René Coty ;

- Une subvention de 48 455 euros pour la crèche collective située 26, rue du Saint Gothard ;
- Une subvention de 269 661 euros pour la structure multi-accueil située 29 boulevard Saint Jacques ;
- Une subvention de 91 230 euros pour la crèche collective située 26 bis, rue du Faubourg Saint Jacques.

Mme CARRERE-GEE

Où en est l'état de votre dialogue avec les établissements d'accueil de la petite enfance pour augmenter les taux d'occupation ?

Mme GUY-DUBOIS

Les dialogues se font en continu tout au long de l'année ; chaque année, le bureau des partenariats attribue les subventions que nous votons en conseil d'arrondissement. En fonction des résultats de l'année N-1, nous regardons avec chaque association comment augmenter les taux d'occupation.

Mme CARRERE-GEE

Qu'en est-il des horaires ?

Mme GUY-DUBOIS

Dès que je peux vous transmettre tous les chiffres, je le fais.

DÉLIBÉRATION N° 235

2018 DFPE 176 - Subventions (2 874 901 euros) et avenants avec l'association « La Maison des Bout'chou » (14^e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DFPE 81

Subventions (2 354 126 euros), avenants et convention à l'association « La Croix Rouge Française » (14^e) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose d'accorder une subvention de 2 354 126 euros à l'association "La Croix Rouge Française" pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance (356 places). Dans le 14^e, la capacité d'accueil est de 24 berceaux.

DÉLIBÉRATION N° 236

2018 DFPE 81 - Subventions (2 354 126 euros), avenants et convention à l'association « La Croix Rouge Française » (14^e) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DFPE 92
Subventions (2 500 370 euros) et avenants n° 2 à la « Fondation Léopold Bellan » (8^e) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'accorder une subvention de 2 500 370 euros à la « Fondation Léopold Bellan » pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance. Dans le 14^e, il s'agit de l'établissement situé rue du Moulin vert.

DÉLIBÉRATION N° 237

2018 DFPE 92 - Subventions (2 500 370 euros) et avenants n° 2 à la « Fondation Léopold Bellan » (8^e) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DFPE 149
Subventions (1 625 860 euros) et avenants n° 2 avec l'association « Envoludia » (94 160 Saint Mandé) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de voter une subvention (1 625 860 euros) pour l'association « Envoludia », pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Dans le 14^e, il s'agit de la crèche associative « Les Bambini, » située sur le site de Notre-Dame de Bon secours, dont la particularité est de réserver 14 berceaux pour des enfants en situation de handicap.

DÉLIBÉRATION N° 238

2018 DFPE 149 - Subventions (1 625 860 euros) et avenants n° 2 avec l'association « Envoludia » (94 160 Saint Mandé) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Mme PETIT

Je donne la présidence à Élisabeth Guy-Dubois pour quelques minutes.

Mme PETIT s'absente.

- **Projet de délibération 2018 DAE 273**

Budget Participatif - Subventions (115 000 euros), conventions et adhésions (13 650 euros) pour le soutien de l'économie circulaire et de l'économie solidaire

Rapporteure : Mme Catherine CHEVALIER

Mme CHEVALIER

Il s'agit du budget participatif, pour un soutien à l'économie circulaire et à l'économie sociale et solidaire. Le budget est de 115 euros pour 14 associations. La convention d'adhésion est de 13 650 euros.

Dans le 14^e, cela concerne l'association « La Table des Matières », ouverte en 2016 ; ce lieu est dédié à la collecte, la revente, le prêt ou la location de biens culturels d'occasion. Le développement de cette activité a pour objectif de favoriser l'accès à la culture pour tous, de participer à la création et au renforcement des liens sociaux et de contribuer à la réduction des déchets en donnant une seconde vie aux objets.

DÉLIBÉRATION N° 239

2018 DAE 273 - Budget Participatif - Subventions (115 000 euros), conventions et adhésions (13 650 euros) pour le soutien de l'économie circulaire et de l'économie solidaire

Mme Catherine CHEVALIER, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DEVE 159**

Adoption de la deuxième feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017- 2020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa première feuille de route

Rapporteure : Mme Catherine CHEVALIER

Mme CHEVALIER

Cette délibération concerne l'adoption de la deuxième feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017- 2020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa première feuille de route.

La Ville de Paris a adopté le Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire en 2015, le Schéma de la commande publique responsable en 2016 et le Plan Compost en 2017.

Le premier Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en juillet 2017, a été construit par étapes : il s'appuie sur un premier diagnostic montrant l'importance des prélèvements exogènes, principalement des importations de matériaux de construction et d'aliments vers Paris. Cette large concertation a recueilli les propositions des acteurs du territoire et mobilisé les services de la Ville.

Ce plan définit la stratégie municipale à l'horizon 2020, en mettant en avant :

- Les enjeux pour le territoire parisien ;
- Les objectifs à atteindre (principalement en matière de réduction de déchets) ;
- La méthode opérationnelle de déploiement du Plan.

Le déploiement opérationnel du Plan Economie Circulaire s'appuie sur la production de feuilles de route pour programmer la mise en œuvre des actions sur le territoire parisien.

Le bilan 2018 du Plan économie circulaire et de sa première feuille de route présente les résultats atteints pendant la première année de sa mise en œuvre.

En partant des objectifs nationaux par flux (papier, plastique, organique, BTP, etc.), six objectifs ambitieux ont été fixés pour Paris. Ainsi, la généralisation du tri des déchets organiques à la source pour tous les producteurs a été fixée pour Paris à l'année 2020, alors qu'elle sera rendue obligatoire en 2025 en France.

Par ailleurs, en construisant une méthodologie de référence pour calculer le nombre d'emplois issus de l'économie circulaire, la Ville développe des indicateurs globaux permettant d'évaluer l'impact social d'une telle politique. Il apparaît ainsi que le nombre d'emplois directs de l'économie circulaire à Paris en 2016 est de 66 500 équivalents temps plein, soit 3 % des emplois parisiens qui produisent une valeur ajoutée directe de 7 milliards d'euros.

Les quinze actions de la première feuille de route ont toutes été amorcées avant la fin 2017 ; cinq sont en phase de développement, et dix déjà en cours de finalisation. Le bilan 2018 présente le détail d'avancement et les faits marquants pour chacune d'entre elles.

Ainsi qu'annoncé dans le Plan économie circulaire de Paris, une deuxième feuille de route comportant une nouvelle programmation d'actions concrètes a été élaborée, en collaboration avec les services de la Ville et les partenaires du territoire en 2018. La même méthodologie de co-construction a été adoptée.

De nouvelles propositions d'actions ont été présentées en mai 2018 au Conseil Parisien de la Jeunesse, qui a pu formuler des recommandations largement intégrées à l'ensemble des actions de la feuille de route.

La deuxième feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020 renforce la programmation de la feuille de route précédente, en abordant des thématiques nouvelles, ou en ajoutant des actions qui enrichissent les thématiques. Elle se compose de quinze actions, portant sur six thématiques :

- L'administration exemplaire ;
- La culture et l'événementiel ;
- La sensibilisation, la formation et l'éducation ;
- La synergie territoriale ;
- La consommation responsable ;
- La réduction, le réemploi, la réutilisation ou la réparation.

Quatre actions concernent l'administration : la sobriété numérique, l'optimisation des biens mobiliers en favorisant leur réparation, leur don ou leur revente, ou encore la réduction de l'usage des plastiques.

Deux actions concernent la culture et l'événementiel, les initiatives de réemploi ou même de recyclage des matériaux employés pour la scénographie restant encore isolées. Les déchets produits par le secteur culturel ou événementiel n'ont pas encore été quantifiés pour Paris, mais l'importance de la programmation donne la mesure de l'enjeu de promotion de l'éco-conception des expositions

Quatre actions relèvent de la sensibilisation, de la formation et de l'éducation.

Quatre actions portent sur la synergie territoriale. Les actions de cette thématique visent à améliorer le métabolisme urbain de Paris, en limitant les importations et exportations de matières, en économisant les ressources ou en les valorisant localement.

Deux actions se rapportent à la consommation responsable : la création d'espaces visibles dédiés à l'économie du partage, et la promotion de la mode éthique et circulaire à Paris.

Mme CARRERE-GEE

Nous allons voter pour ce projet de délibération, tout en soulignant que le bilan, qui comporte deux volets, n'en est pas vraiment un ; il s'agit plutôt d'un recensement des actions conduites. Il ne comprend aucune donnée statistique et ne permet pas de savoir si des progrès ont été réalisés.

Pour cette nouvelle étape, il serait souhaitable de développer en parallèle des outils de mesure crédibles, et que les actions lancées s'accompagnent d'objectifs précis et d'un calendrier de réalisation.

Ce sont des sujets trop sérieux pour seulement laisser place aux bonnes intentions et à des actions non évaluées. Maintenant que la première étape est franchie, il est temps de passer à quelque chose de plus précis.

Mme DAUCHEZ

Sans revenir sur la nécessité d'utiliser des outils clairs, transparents et fiables, j'irai plus loin en disant que compte tenu des expériences passées et des nombreuses initiatives qui ont été lancées, il est nécessaire de prévoir un recentrage des moyens sur les initiatives qui ont fonctionné et porté leurs fruits.

Mme CHEVALIER

La deuxième feuille de route entérine ce qui s'est passé dans la première. Cela a développé de l'emploi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, cela a permis de limiter les déchets dans le BTP.

Toutefois, l'économie circulaire est incitative et non coercitive.

DÉLIBÉRATION N° 240

2018 DEVE 159 - Adoption de la deuxième feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa première feuille de route

Mme Catherine CHEVALIER, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Mme PETIT reprend place.

- **Projet de délibération 2018 DAE 76**

Subventions (40 000 euros) et conventions avec cinq associations et une société coopérative d'intérêt collectif pour le développement d'outils de monnaies complémentaires

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Comme vous le savez, depuis la crise économique et financière de 2007-2008, les initiatives de monnaies complémentaires se développent de plus en plus sur le territoire national : monnaies locales, qui ne peuvent être dépensées que sur un territoire précis, ce qui encourage la relocalisation des économies, monnaies temps, où une heure de temps offerte donne droit à une heure de service, systèmes de crédits mutuels interentreprises, qui prennent soit une forme monétaire soit une forme de troc.

La Ville de Paris souhaite aider à l'émergence de ces systèmes complémentaires. Pour cela il est proposé :

- De verser une subvention de 10 000 euros à l'association « Une monnaie pour Paris ! » qui travaille à l'extension sur les territoires parisiens d'une monnaie locale existant à Montreuil (La Pêche) ;
- D'amplifier le soutien aux quatre Accorderies parisiennes, notamment en versant une subvention de 5 000 euros à l'Accorderie Paris Sud, située dans le 14^e, qui a obtenu cette année son autonomie par rapport à la régie de quartier dont elle dépendait précédemment ;
- D'aider le développement à court terme d'un réseau de systèmes d'échanges inter-entreprises : 10 000 euros à la SCIC France Barter.

Mme CARRERE-GEE

Nous connaissons le principe, et c'est souvent une très bonne chose. Un grand nombre de ces initiatives ont eu un résultat positif. Toutefois, je reste perplexe sur le fait de verser une subvention de 40 000 euros ; est-ce le rôle de la Ville de Paris ? Je demande à être convaincue sur la nécessité de subventionner.

Mme DAUCHEZ

Je trouve que c'est une très bonne chose que d'encourager l'activité des accorderies, faisant moi-même partie du conseil d'administration de l'Accorderie Paris Sud. Je sais tout le travail qu'elle effectue. Cependant, dans le déploiement de leur activité, se pose un questionnement sur les marchés adressés par ces accorderies. La réflexion doit être menée sur le déploiement de leur activité et pas seulement sur leur simple fonctionnement.

M. LETISSIER

Je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponses ; les accorderies mettent en place des échanges de services. Aucune monnaie locale ne sera créée ; il s'agit de monnaie temps.

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de voir le documentaire « Demain ». On voit que là où des monnaies locales se sont développées, cela a abouti à des résultats très intéressants pour les structures économiques. En effet, les habitants sont incités à dépenser leur argent sur le territoire. Certaines communes proposent même qu'une partie des rémunérations des fonctionnaires soit accordée en monnaie locale.

Si elle veut développer une monnaie locale, l'association « Une monnaie pour Paris ! » devra embaucher du personnel afin de démarcher les commerçants et les inciter à rentrer dans le système. Cela nécessite également de travailler aux supports pour les billets afin de les sécuriser.

Au regard de tout ce que cela peut générer de positif pour un système économique local, je pense que cette subvention de 40 000 euros est un très bon arrangement.

DÉLIBÉRATION N° 241

2018 DAE 76 - Subventions (40 000 euros) et conventions avec cinq associations et une société coopérative d'intérêt collectif pour le développement d'outils de monnaies complémentaires.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DEVE 175

Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » 2019

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Il s'agit d'informer le conseil d'arrondissement de l'existence d'un plan biodiversité, adopté par la Ville de Paris, qui prévoit plusieurs actions afin de préserver la biodiversité sur le territoire et sensibiliser les habitants. Ce plan comporte un volet événementiel ; du 22 avril au 10 juin 2018 a eu lieu la première édition de « Faites le Paris de la Biodiversité » : près de 120 événements ont été organisés par des associations dans tous les arrondissements, ce qui a permis de toucher un large public, multigénérationnel. Ce sont près de 6 000 Parisiens qui ont participé à ces événements.

Le prochain « Paris de la biodiversité » aura lieu au printemps 2019. De nombreux événements seront à nouveau organisés : visites de réservoirs urbains de biodiversité (les parcs et jardins sont un formidable réservoir, notamment le Parc Montsouris), conférences et animations pour les enfants.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'implication de la Ville dans la préservation de cette biodiversité.

DÉLIBÉRATION N° 242

2018 DEVE 175 - Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » 2019

M. Florentin LETISSIER, rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DEVE 174**
Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Nous avons la chance d'avoir onze jardins partagés dans notre arrondissement, pour lesquels de nombreux habitants sont impliqués.

Le programme « Main Verte » vise à ce que les jardins partagés s'engagent sur un certain nombre de pratiques : ouverture au grand public, création de lien social, organisation d'événements et d'animations...

La Ville de Paris veut soutenir ces jardins partagés ; l'un des moyens est de mettre des parcelles à leur disposition et de les aider financièrement. Ainsi, cet appel à projet incite les jardins partagés à proposer des projets, et à demander des subventions sur le site Simpa. Les lauréats de ces appels à projet recevront des enveloppes financières. La subvention proposée est de 15 000 euros.

DÉLIBÉRATION N°243

2018 DEVE 174 - Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés

M. Florentin LETISSIER, rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 3 pouvoirs
Pour : 28 dont 3 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DEVE 162**
Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins

Rapporteur : Mme Valérie MAUPAS

Mme MAUPAS

Une démarche a été engagée pour refondre la réglementation générale des jardins et des parcs appartenant à la Ville de Paris, à l'exception des jardins des Tuileries et du Palais Royal, du Jardin des plantes, des parcs de la Villette et du Luxembourg, parcs propriétés de l'État.

Le règlement actuel date du 8 juin 2010. Cette refonte était devenue indispensable compte tenu notamment :

- D'évolutions réglementaires (décret 2015-768 relatif à l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux) ;
- De l'évolution des usages (élargissement des horaires d'ouvertures dans certains parcs : ouverture matinale et ouverture nocturne estivale, nouveaux loisirs...)
- De nouvelles aspirations des Parisiens (place des animaux, usage réglementé du vélo, nouvelles pratiques sportives) ;
- De l'adoption du plan Biodiversité 2018-2024.

Les espaces verts sont des lieux de promenade, de détente, dans lesquels la biodiversité, la qualité de l'environnement et du paysage doivent être préservés. Aussi, le repos et toutes les activités de loisirs, de sports, de culture, de partage y sont les bienvenues dans la mesure où elles s'exercent sans gêner autrui, sans dégrader la faune, la flore et les lieux et sans porter atteinte à la sécurité. Le présent règlement organise et réglemente leur utilisation.

Les agents publics missionnés à cet effet sont chargés de le faire respecter. La préparation de ce projet de règlement a fait l'objet de nombreux échanges avec les maires d'arrondissements et leurs adjoints concernés, les groupes politiques, le Conseil Parisien de la Jeunesse, les agents de plusieurs directions de la Ville (Direction des espaces verts et de l'environnement, Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection, Direction des affaires juridiques...) et les associations gestionnaires de jardins partagés.

Les commissions mixtes paritaires, réunies par les maires d'arrondissement, pourront adapter le règlement général qui vous est présenté pour ce qui concerne les conditions d'accès et d'usage, afin de prendre en compte les spécificités locales et les attentes des usagers.

Trois documents sont enfin annexés à la présente délibération :

- La charte des événements éco responsables ;
- Un recueil de règles techniques environnementales et de propreté fixant les conditions d'occupation des manifestations autorisées dans les jardins et bois appartenant à la Ville de Paris ;
- Une charte de bon usage qui a pour objet de faciliter les prises de décision des mairies d'arrondissement en matière d'autorisations d'animations et d'événements dans les jardins de proximité.

Mme PETIT

Je propose de passer la parole à Florentin Letissier, qui dépose un vœu au nom du groupe Écologie-Les Verts, en rapport avec cette délibération.

V14 2018 42 Vœu déposé par le groupe écologiste relatif à l'adaptation des nouvelles réglementations des parcs et jardins par les mairies d'arrondissements

M. LETISSIER

Je propose de fusionner notre intervention sur la délibération elle-même et sur le vœu.

Le groupe écologiste va s'abstenir sur la délibération ; cette position est commune aux groupes écologistes dans tous les arrondissements. Cette abstention est constructive, puisqu'elle vise à porter des amendements et des améliorations à ce règlement, dans l'optique du Conseil de Paris.

Il nous semble important de poser la question du règlement des parcs et jardins en lien avec la question des personnels. En effet, ce sont eux qui participent à la bonne organisation de la vie dans ces jardins. Or, nous avons de réelles inquiétudes sur le manque de personnel pour entretenir ces jardins et aller à la rencontre des habitants, notamment pour les sensibiliser à la biodiversité et au respect des espaces verts. Il nous faut plus de personnels dans nos parcs et jardins.

Par ailleurs, nous nous inquiétons de la privatisation éventuelle des jardins ; en effet, certaines dérogations sont prévues au règlement.

La préservation de la nature est primordiale ; certains indicateurs sont alarmistes sur la baisse de la biodiversité à Paris. Je vous renvoie à la déclaration récente de la responsable de l'association « France Nature Environnement Paris », qui tire la sonnette d'alarme, notamment en ce qui concerne les oiseaux. A notre sens, il est très important de mettre dans ces nouveaux règlements l'accent sur la biodiversité.

Enfin, se pose la question de la gouvernance : qui décide des règles en vigueur dans les parcs et jardins ? Nous estimons que les mairies d'arrondissement doivent avoir plus de poids dans la fixation des règles. Les commissions mixtes, qui seraient réunies dans chaque arrondissement sous la

responsabilité des maires d'arrondissement, pourront décider des règles ; cependant un flou subsiste quant à leur composition et quant à la définition même de leurs missions.

Cela m'amène à évoquer le vœu que nous déposons : toute la question est de trouver un équilibre entre la nécessaire ouverture de ces lieux qui sont des îlots de fraîcheur, de biodiversité, de nature, de repos et le fait que ces lieux restent des espaces de préservation de la biodiversité. De plus, il nous semble que les maires et les élus d'arrondissement sont très bien placés pour étudier au cas par cas les aménagements nécessaires. Nous demandons que les maires d'arrondissement aient une véritable force d'amendement afin de pouvoir se prononcer sur des aménagements de règlements.

Le local est une échelle importante en matière d'écologie ; à Paris, certaines administrations sont découpées par arrondissement. Les élus d'arrondissement sont donc bien placés pour apporter des aménagements à ces règlements.

Mme CARRERE-GEE

Je me retrouve dans les propos tenus par Florentin Letissier : un sujet de fond et un sujet de gouvernance. Nous serons attentifs à ce que vous direz, Madame la Maire, sur les questions de gouvernance.

Sur le fond, certaines choses ne nous plaisent pas dans ce projet de délibération. En effet, certaines orientations laissent craindre des possibilités de laisser-aller général et de créations inappropriées : horaires exceptionnels pour étendre les horaires d'ouverture, autorisation à la circulation des trottinettes, rollers dans les allées des parcs et jardins, autorisations nécessaires pour les pique-niques de plus de 30 personnes, sans que le régime de sanction ne soit précisé, possibilités très floues d'animations festives après autorisation de la Ville, ce qui ouvre la porte à une marchandisation de ces espaces de repos. Cela fait un peu penser au projet de délibération sur la petite ceinture, présenté en Conseil de Paris, et que Madame Hidalgo a fini par retirer de l'ordre du jour.

Nous allons déposer des vœux au Conseil de Paris sur la question de la gouvernance. Nous souhaitons, comme vous, que les maires d'arrondissement soient décisionnaires en dernier ressort. Nous avons également le souci de renforcer la présence d'agents de surveillance dans les parcs, jardins et squares.

Dans l'attente, nous voterons contre ce projet de délibération, à la fois pour des questions de fond et pour des questions de gouvernance.

Mme PETIT

Et sur le vœu ?

Mme CARRERE-GEE

Nous ne prendrons pas part au vote sur le vœu.

Mme MAUPAS

Il me semble que les commissions mixtes paritaires prennent déjà largement en compte la question de la gouvernance. Je n'entrevois pas de difficulté à se faire entendre et à prendre en compte des spécificités locales lorsqu'elles sont justifiées.

Je ne suis pas sûre de très bien comprendre pourquoi il faudrait individualiser les règlements selon les jardins ; il est très difficile de faire cela, car il faut un cadre commun. On ne peut avoir des dispositions différentes d'un espace à un autre. Les nouvelles dispositions prennent en compte ce cadre commun ; concernant les nouveaux usages, les parcs accueillent de plus en plus les nouveaux usages sportifs, les espaces canins. Il est donc nécessaire d'encadrer des pratiques ayant lieu dans tous les parcs parisiens

La valorisation de la faune et de la flore peut faire l'objet d'une signalétique et d'une information particulières sans que cela ne vienne heurter le règlement des parcs et jardins, et que cela n'obère pas l'esthétique.

Nous avons une latitude importante, me semble-t-il, dans nos parcs et jardins. Je ne partage pas votre inquiétude.

Mme PETIT

Je pense que cette procédure de refonte et de révision du règlement des parcs et jardins a fait l'objet d'un travail conséquent auxquels les groupes politiques ont pu participer. J'ai toujours une vision très optimiste du travail effectué entre la tenue d'un conseil d'arrondissement et le vote définitif au Conseil de Paris, permettant d'apporter des améliorations aux positions des groupes politiques.

Je voulais être assez claire sur la proposition de cette mouture du règlement des parcs et jardins : j'y suis favorable. Cela marque un certain nombre d'évolutions et cela prend en compte le fait que ces espaces sont extrêmement sollicités et aimés par les Parisiens, mais pas seulement : ils le sont aussi par tous ceux qui viennent à Paris. Cela prend en compte dans une juste mesure les nouveaux usages qui se sont développés. Je vous rappelle que les pelouses étaient autrefois interdites, qu'il n'était pas possible de pique-niquer. Des évolutions positives ont été apportées. Les parcs et jardins sont aujourd'hui accessibles ; ils sont entretenus ; ils sont améliorés. Les espaces verts sont plus nombreux.

Concernant la gouvernance, je suis maire d'arrondissement mais également une Parisienne, qui utilise les équipements publics de la Ville de Paris sur l'ensemble de son territoire ; il est nécessaire d'avoir une harmonie des règlements, des horaires d'ouverture, des horaires de fermeture, des usages autorisés, de la façon d'organiser le gardiennage et la surveillance. Quand je vais dans le 11^e, dans le 16^e ou dans n'importe quel arrondissement, je souhaite que ces conditions soient communes. Je rappelle que je suis favorable aux ouvertures 24h/24 en juillet et en août. Il est important de pouvoir avoir accès à ces endroits privilégiés et plus frais lors des mois d'été, et que ce ne soit pas soumis à l'autorisation d'un maire d'arrondissement.

Nous, les maires d'arrondissement, avons été écoutés sur le sujet du parc Montsouris, dont la gestion est parisienne. Ma demande était que l'ouverture 24h/24 soit limitée aux mois de juillet et août et que les moyens de surveillance soient renforcés pendant la nuit. Nous avons été entendus. Tout n'est pas encore parfait, mais le dispositif est ajusté d'année en année.

En ce qui concerne les autres parcs et jardins de l'arrondissement, nous avons notre mot à dire : sur l'entretien, l'embellissement, la rénovation, la hauteur des grilles, ou encore sur l'ouverture. Est-il nécessaire qu'un gardien vienne ouvrir et fermer des grilles de faible hauteur que tout le monde peut enjamber ? Nous pouvons demander à la DPSP, en lien avec Direction des espaces verts, de ne plus fermer les grilles de 50 cm. Nous avons cette latitude, et nous avons également la latitude de discuter avec la mairie de Paris sur des objectifs d'amélioration, de fonctionnement et d'ouverture des espaces verts.

Je ne partage pas les objectifs du vœu présenté par Florentin ; il faut arrêter de faire croire que les maires d'arrondissement n'ont aucune marge de manœuvre ni aucun pouvoir. Je vous rappelle la liste des équipements inscrits à l'inventaire que nous votons chaque année et pour lesquels nous sommes pleinement compétents. Il n'y a aucun problème pour que nous puissions continuer, avec le conseil, avec les adjoints aux espaces verts de chaque arrondissement, à fonctionner de cette manière pour les équipements de proximité, y compris pour le parc Montsouris. Nous avons notre mot à dire et nous pilotons de manière intelligente l'ensemble de ces questions.

Cette question concerne également les piscines ; nos piscines ne sont pas réservées aux habitants du 14^e arrondissement. Je trouve intelligent de mettre en place une harmonisation des horaires des équipements ouverts au public. Je ne vois pas en quoi je déciderais une amplitude horaire différente de celle des équipements des autres arrondissements.

C'est un faux débat ; quand on est impliqué dans ces sujets, dans la gestion et dans l'amélioration des équipements publics d'un arrondissement, il est possible de le faire à tout moment. Je tiens à cette harmonie et à cette cohérence parisienne. Je suis donc défavorable au vœu déposé par le groupe Ecologie-Les Verts, et je suis favorable à la délibération DEVE 162.

Si vous le souhaitez, je vous donnerai la liste des petits squares que nous ne fermons plus : il s'agit, par exemple, du square Yves Klein, situé boulevard Raspail.

Nous avons également la possibilité de demander à la Direction des espaces verts et à la Direction de la prévention et de la sécurité, avec lesquelles nous faisons un point très régulièrement, un renfort de surveillance, de gardiennage, et de verbalisation des incivilités. Nous avons pu mener des expérimentations dans le 14^e arrondissement sur les îlots non-fumeurs.

M. AZIERE

Le groupe UDI-MODEM votera la délibération DEVE 162 car elle paraît conforme à la procédure de concertation engagée, qui a fait le tour des maires d'arrondissement, des adjoints et des groupes politiques. Le cadre semble respecter notre conception de la démocratie et de la consultation.

Nous sommes assez favorables au vœu déposé par le groupe écologiste ; nous sommes attachés à la gestion de proximité et à tout ce qui peut être une véritable délégation de compétences. Nous plaçons pour que les maires d'arrondissement soient des maires de plein droit ; ouvrir des mesures dérogatoires à un règlement parisien sur les parcs et jardins d'un arrondissement ne nous paraît pas absurde.

Si j'avais un amendement verbal à ajouter à ce vœu, il serait bien que tout ceci soit précédé d'une délibération en conseil d'arrondissement, mais il me paraît utile de l'adopter.

DÉLIBÉRATION N ° 244

2018 DEVE 162 - Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins

Mme Valérie MAUPAS, rapporteure

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 20 dont 3 - SRA (Socialistes, Radical et Apparentés) - PCF/FG

Contre : 2 (Mme CARRERE-GEE, M VIRY)

Abstentions : 7 (M. de la MOISSONNIERE, M. LETISSIER, Mme LEKIN, Mme CHEVALLIER, M. OGE, M. de VIDAS, Mme DAUCHEZ)

DÉLIBÉRATION N ° 245

V14 2018 42 - Vœu déposé par le groupe écologiste relatif à l'adaptation des nouvelles réglementations des parcs et jardins par les mairies d'arrondissements

M. LETISSIER, rapporteur

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 29 dont 3

Pour : 5 (M. OGE, M. AZIERE, M. LETISSIER, Mme BLAUUEL, Mme LEKIN)

Contre : 19 dont 3 pouvoirs (SRA (Socialistes, Radical et Apparentés), PCF/FG)

- Projet de délibération 2018 DEVE 163

Dénomination « promenade Jane et Paulette NARDAL » attribuée à la promenade plantée le long du site Broussais, entre la rue Raymond Losserand et la rue Didot (14^e)

Rapporteur : Mme Valérie MAUPAS

Mme MAUPAS

Il a été demandé qu'un hommage soit rendu à Jeanne (dite Jane) et Paulette NARDAL, sœurs et femmes de lettres martiniquaises, en attribuant leur nom à la promenade plantée le long du site Broussais, entre la rue Raymond Losserand et la rue Didot à Paris 14^e.

Cette promenade, conçue sur le tracé de la petite ceinture ferroviaire, d'une surface végétalisée de 7125 m², ouvrira au public au printemps 2019. Il s'agit d'un grand tapis vert planté d'arbres, d'arbustes et de vivaces choisis de manière à favoriser la biodiversité du site, chaque strate végétale s'accompagnant d'une faune propre, insectes, oiseaux et petits mammifères.

La commission de dénomination des voies, s'est réunie et a donné un avis favorable à cette demande. Paulette (1896-1985) et Jeanne NARDAL (1902-1993) sont nées au François (Martinique), de Paul NARDAL, fils d'esclave affranchi et ingénieur, et Louise Achille, institutrice et musicienne. Paul et Louise transmettront à leurs sept filles leur engagement pour l'éducation et les arts. Paulette, l'aînée, devient institutrice puis, en 1920, part s'installer en métropole pour étudier l'anglais à la Sorbonne.

Ce faisant, elle devient la première femme noire à y étudier. Jane, la quatrième fille, rejoint sa sœur Paulette à Paris en 1923. Elle étudiera la littérature classique et française à la Sorbonne. Dans leur appartement de Clamart, les sœurs tiennent un salon littéraire, fréquenté par de nombreux écrivains et intellectuels des Antilles, d'Afrique, d'Amérique, dont Léopold Sédar SENGHOR, Aimé CESAIRE, Léon-Gontran DAMAS, et les écrivains haïtiens Jean PRICE-MARS, et jamaïcain Claude Mc KAY. Il s'agit de défendre la culture noire, d'affirmer la fierté des peuples « afro-descendants », en déconstruisant l'image du Noir héritée de l'esclavage et de la colonisation, afin de faire naître une véritable conscience noire, que l'on peut mettre en relation avec le mouvement « Harlem Renaissance » des intellectuels et artistes noirs américains aux États-Unis.

En février 1928, Jane y écrit deux essais critiques : « Internationalisme noir », qui parle de l'éveil de la conscience au sein de la diaspora noire et fournit quelques bases théoriques du mouvement de la négritude ; puis « Pantins exotiques » qui traite de la fascination parisienne pour les femmes noires et leur « exotisation ». Jane décrit également des concepts qui seront au centre des débuts du mouvement de la négritude, mettant ainsi en avant la richesse identitaire antillaise née de l'africanité et du métissage.

Paulette, sa sœur Andrée et l'écrivain haïtien Léo Sajous fondent « La revue du monde noir », publiée en français et en anglais, tribune pour les Noirs du monde entier. Paulette écrit « Éveil de la conscience de race » qui sera publié en 1932 dans le dernier numéro du journal, qui n'en comptera que six, faute d'argent. Mais Césaire et Senghor prennent la suite avec « L'étudiant noir » en 1934, dans lequel le terme de négritude est mentionné et expliqué pour la première fois. Paulette écrira à ce sujet : « Césaire et Senghor ont repris les idées que nous avons brandies et les ont exprimées avec beaucoup plus d'étincelles, nous n'étions que des femmes ! Nous avons balisé les pistes pour les hommes ».

En 1937 Paulette se rend au Sénégal et s'engage politiquement contre l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie en 1938. De retour en Martinique en 1939 elle donne clandestinement des cours d'anglais à des jeunes désireux de rejoindre Charles de Gaulle à Londres.

À la Libération, elle crée le « Rassemblement féminin », parti politique qui appelle les femmes à utiliser le droit de vote nouvellement acquis. En 1948 elle lance la revue « La femme dans la cité ».

Elle sera déléguée à l'ONU pendant un an et demi. Très active, elle mène ensuite en Martinique des actions pour aider les filles mères, monte une chorale qui existe encore. Jane retourne en Martinique en 1929 où elle organise une conférence sur « Le Chant nègre aux États-Unis » en mettant l'accent sur l'influence du blues.

Elle poursuit une carrière d'enseignante en Martinique puis au Tchad pendant deux ans. Elle tente de se lancer en politique mais abandonne face à de nombreuses oppositions et difficultés. Si Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor et Léon-Gontran Damas sont connus comme les pères de la négritude, les sœurs Nardal ont posé les bases théoriques et philosophiques de ce mouvement. Il est important que leur rôle dans cette émergence soit enfin reconnu.

Mme BLAUDEL

Ce sera une intervention très rapide. Cette appellation est un élément de satisfaction ; il s'agit en effet de deux femmes engagées. Je me réjouis que ce processus de féminisation des nominations se poursuive. Je le dis d'autant plus que nous sommes dans une journée de mobilisation pour l'égalité salariale hommes-femmes, preuve que le combat n'est pas terminé.

C'est aussi un satisfecit de voir ce jardin sortir de terre ; nous sommes un certain nombre dans cette salle à avoir planché sur ce beau projet, issu d'une démarche participative permettant de conjuguer plusieurs éléments : continuité avec les travaux réalisés récemment rue Paturle et demain sur la petite ceinture, maintien d'une très belle surface de jardins partagés, lien fort avec tous les acteurs de quartier.

Il me semble important que le décalage dans le temps du chantier fasse l'objet d'une information plus forte sur le terrain, notamment par voie d'affichage. J'ai en effet été récemment sollicitée par plusieurs acteurs locaux qui se posent des questions ; l'ouverture était prévue initialement à l'automne. S'il est compréhensible que les travaux sur un chantier de cette envergure prennent du retard, il est souhaitable de l'afficher. Par ailleurs, il est important d'anticiper la réouverture de ce jardin au public ; ce jardin sera ouvert 24h/24, ce qui est une très bonne chose, d'autant plus si la capitale doit encore connaître des périodes de canicule importante. Je vous invite à découvrir la très belle application que nous avons lancée avec la Ville de Paris, Extrema, qui permet de repérer les îlots de fraîcheur. Cependant, nous le savons, ces lieux ont besoin, dans leur démarrage, d'être accompagnés. Nous devons anticiper cette question afin d'éviter un certain nombre de sujets dont le conseil de quartier s'est fait le relais dans le passé.

Au-delà de ces deux remarques, je souhaite dire ma grande satisfaction de voir cette promenade plantée sortir de terre, et en outre, agrandie.

Mme PETIT

Quels sujets ?

Mme BLAUDEL

Le sujet du bruit.

Mme PETIT

Sur ce site ont été installées deux caméras de protection, côté rue Didot et côté rue Raymond Losserand. Un accompagnement des équipes, du commissariat et de la DPSP, est également prévu.

Par ailleurs, il n'y a pas de retard dans le calendrier ; l'échéance de 2019 a toujours été annoncée. Cela respecte à la fois les périodes de plantation par tranche et les pipistrelles. Nous pouvons refaire passer une information mais dans toutes les réunions publiques, nous avons toujours annoncé une fin de travaux au printemps 2019.

DÉLIBÉRATION N ° 246

2018 DEVE 163 - Dénomination « promenade Jane et Paulette NARDAL » attribuée à la promenade plantée le long du site Broussais, entre la rue Raymond Losserand et la rue Didot (14^e)

Mme Valérie MAUPAS, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 3

Pour : 29 dont 3

- Projet de délibération 2018 DAE 246

Marchés découverts alimentaires - principe du renouvellement de la délégation de service public

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Cette délibération a pour objet d'autoriser le principe du renouvellement de la délégation de service public des marchés découverts alimentaires. Après en avoir adopté le principe en 2014, nous avons voté en 2015 la conclusion pour quatre ans de trois conventions d'affermage correspondant chacune à un secteur géographique de la délégation de service public relative à la gestion de ces marchés, notamment du secteur B en ce qui concerne le 14^e arrondissement.

Dès lors que ces conventions arrivent à échéance en 2019, il nous faut valider les modalités de leur renouvellement.

Pour cela, voici quelques rapides éléments de bilan des actuelles conventions ; pour rappel, au-delà des missions traditionnelles de gestion des marchés, la Ville de Paris avait fixé des missions aux délégataires, notamment dans quatre domaines :

- La propreté des marchés, en facilitant la collecte, même si elle demeure assurée par les services de la Direction de la propreté et de l'eau, et en participant au tri des biodéchets ;
- Des actions en faveur du développement durable et solidaire, autour de la gestion des invendus, la promotion des sacs réutilisables, l'expérimentation d'une démarche de circuit court.
- Le développement du bio, qui représente aujourd'hui près de 20% des commerçants installés sur nos marchés ;
- De nouveaux services en faveur de la clientèle, tels que des cours de cuisine ou des services de livraison à domicile.

Je ne reviens pas sur le rapport annexé à la délibération qui dresse un bilan de ces conventions qui se veut satisfaisant, les obligations des délégataires ayant pour la plupart été respectées ; des progrès restent possibles, notamment en matière de gestion des invendus, d'animation des marchés ou encore de livraison à domicile.

En ce qui concerne l'aspect financier du bilan, les redevances versées par la Ville et le résultat d'exploitation des marchés se sont avérés inférieurs au prévisionnel mais somme toute assez proches de ce qui était prévu.

Concernant les axes du futur contrat, il vous est proposé de conserver le mode de gestion en DSP, la Ville de Paris ne disposant pas en interne des moyens adaptés pour assurer une telle gestion. Il est également proposé de limiter les droits de place à 1,5 % par an pour les commerçants, sachant que dans les précédents contrats, ils étaient limités à 2,5 %.

En conséquence, compte tenu des investissements demandés et afin de financer de nouvelles missions, tout en maintenant la rentabilité de cette DSP, il est proposé de prévoir une durée de DSP de six ans, et non de quatre comme actuellement, et de passer à deux secteurs afin de permettre au

délégataire de disposer d'économies d'échelle. Le 14^e arrondissement ferait partie du secteur A, avec le 9^e, le 10^e, le 11^e, le 12^e, le 13^e et le 20^e.

En ce qui concerne les priorités de la prochaine DSP, il nous semble essentiel de maintenir les missions expérimentées aujourd'hui et d'aller encore plus loin pour un certain nombre d'entre elles. Il est ainsi proposé de :

- Renforcer l'animation et l'attractivité des marchés, avec un renouvellement esthétique des structures qui abritent les commerçants ;
- Inciter les actifs à fréquenter les marchés en semaine et à favoriser la présence des familles ; pour cela, il est proposé de mettre en place des espaces de convivialité, qui concernent notamment des espaces de restauration ;
- Améliorer la communication, avec la mise en place d'une application numérique afin de faciliter la livraison à domicile ;
- Renforcer les missions des délégués en matière de participation au processus de collecte des déchets et de nettoyage ;
- Poursuivre et accentuer les actions en faveur du développement durable et de l'économie sociale et solidaire ; il sera ainsi demandé aux délégués de s'équiper en véhicules roulant au gaz naturel de ville, de contacter des associations afin de développer les opérations de récupération des invendus en vue de leur distribution aux personnes en difficulté, de veiller au respect strict par les commerçants de la réglementation relative à l'utilisation des sacs en plastique. Enfin, la priorité accordée au développement des produits issus des circuits courts et de l'agriculture biologique sera également renforcée.

Mme CARRERE-GEE

Nous sommes très perplexes sur ce projet de délibération. Je crois que les lots étaient auparavant au nombre de quatre, puis de trois ; désormais, il n'y en aura plus que deux, l'un des attributaires actuels sera évincé par principe. Nous n'aimons pas ce que laisse entendre cette restriction du nombre de lots, aussi nous ne nous associerons pas à ce projet de délibération.

M. AZIERE

Sur le fond, j'émet la même réserve. En ce qui concerne le passage de trois à deux lots, il est argué qu'il s'agit d'une mise en concurrence plus forte. En réduisant le marché à deux lots, il me semble plutôt que l'effet de concurrence est réduit.

Par ailleurs, le découpage parisien des deux lots me paraît abscons ; je n'ai pas trouvé de logique.

Un autre point nous conduit à nous abstenir sur cette délibération ; il concerne les marchés biologiques. Nous pouvons nous poser la question de l'échec flagrant du marché biologique de la place Brancusi. De là se pose la question pour la mairie : comment peut-elle optimiser ce qui paraît représenter une réussite dans la grande distribution ? Pourquoi rate-t-on les marchés biologiques à Paris ? Pourquoi se multiplient-ils dans la grande distribution, qui sont, qu'on le veuille ou non, des concurrents des marchés découverts à Paris ? L'incitation à la mise en vente et à la promotion de produits bio dans les marchés parisiens ne paraît pas évidente. La Ville aurait pu favoriser beaucoup plus cette mise en vente.

En ce qui concerne les initiatives de la Ville en termes d'animation des marchés, il me semble que les efforts faits sont soit inconnus, soit invisibles, soit dérisoires ; le bilan de la Ville de Paris n'est absolument pas impressionnant quant à son investissement en termes d'animation des marchés. J'ai toujours trouvé curieux que contrairement à d'autres municipalités en France des animations de marchés de nuit, ou de type foires aux vins n'aient pas été mises en place. Ce pourraient être, comme le sont les marchés découverts, des lieux de sociabilité, de rencontre, de convivialité. Il y a quelque chose qui mériterait que la Ville soit plus précise dans sa volonté ; en effet, on ne peut se contenter de déclarations d'intention.

Un dernier point sur l'étude future de délégués pour la conception de stands innovants ; j'aimerais savoir à quoi répond ce concept en matière de marchés découverts. La qualité principale d'un marché est son authenticité ; c'est une population très diversifiée qui vient là.

Si cette étude devait aboutir, je trouverais normal que la commission du mobilier urbain de la Ville de Paris soit saisie. Encore une fois, attention aux marchés découverts ; cela me semble être frappé du sceau de l'authenticité, moins les stands seront normalisés, mieux on se portera.

M. MOURIN

Dans un premier temps, je vais essayer de vous convaincre sur la question de l'allotissement; je vous confirme que lorsque l'on passe de trois à deux lots, la concurrence est renforcée. Il n'y a aucun projet d'évincer un délégataire, contrairement à ce que vous avez dit. Dès lors que vous ne pouvez pas vous partager entre trois délégataires qui ont l'habitude de candidater sur l'un des trois lots, on peut supposer que la capacité que nous aurons à les inciter à être attractifs dans leur proposition (financière et qualitative) pourra être renforcée.

Il va être demandé aux délégataires de renouveler le mobilier et le matériel ; le simple fait de passer de trois à deux génère pour les exploitants 2 M€ d'économies. En effet, si un camion est utilisé sur la moitié de Paris, c'est beaucoup plus intéressant financièrement que si chaque délégataire devait acheter le même camion. Des économies d'échelle sont faites, qui rendent cet allotissement plus attractif et permettront une offre plus attractive.

Sur la question du marché biologique et de la promotion du bio, ce que vous dites est contradictoire ; vous souhaitez que la Ville de Paris soit la plus pro active possible dans l'encouragement du bio. Mais quand la Ville de Paris prend un risque, vous le critiquez ; nous pouvons en effet débattre du marché Brancusi, mais vous remarquerez que nous avons fait l'effort de créer un marché uniquement bio. Il existe sans doute d'autres manières d'encourager le bio ; cependant, dans le cahier des charges, la Ville va à nouveau rappeler aux délégataires qu'une part la plus importante possible doit être réservée au bio dans le pourcentage d'affectation des commerçants. Ce sera un critère d'évaluation des offres. Toutefois, il y a parfois un problème d'offre ; même si cela va beaucoup mieux, le nombre de commerçants prêts à aller sur les marchés pour vendre du bio n'est pas toujours suffisant.

Par ailleurs, si les circuits courts se développent, ce sujet fait partie des éléments qui pourront être renforcés dans la nouvelle délégation.

J'entends ce que vous dites sur la question de l'animation. Toutefois, des efforts ont été faits dans les propositions : développer de nouveaux services peut amener un nouveau type de clientèle.

Je vous rejoins totalement sur la question des stands innovants ; la notion d'innovation telle qu'elle est définie renvoie davantage à une forme d'esthétisme qu'à des services que nous serions susceptibles d'apporter sur le mobilier. Nous n'allons pas réinventer un stand de marché, je vous rassure, et notre ambition est bien de préserver cette authenticité des marchés parisiens qui fait leur succès.

DÉLIBÉRATION N° 247

2018 DAE 246 - Marchés découverts alimentaires - principe du renouvellement de la délégation de service public

M. Cyril MOURIN, rapporteur

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 25 dont 3 pouvoirs (SRA (Socialistes, Radical et Apparentés), EELV, PCF/FG, LR)

Contre : 2 (Mme CARRERE-GEE, M. VIRY)

Abstentions : 1 (M. AZIERE)

- **Projet de délibération 2018 DAE 272**
Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (70 037 euros) -
Signature des conventions afférentes aux indemnités

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

C'est désormais une délibération récurrente, qui consiste à financer les indemnisations des kiosquiers lorsque, dans le cadre du renouvellement du matériel des kiosques, ils sont amenés à ne plus pouvoir exercer leur activité pendant deux à trois semaines. Dans la délibération qui vous est proposée aujourd'hui, une indemnité de 2 800 euros est prévue pour l'un des kiosquiers du 14^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 248

2018 DAE 272 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (70 037 euros) - Signature des conventions afférentes aux indemnités

M. Cyril MOURIN, rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 3 pouvoirs
Pour : 28 dont 3 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DAE 289**
Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Nous avons voté au Conseil de Paris de mars 2018 un nouveau règlement de l'occupation du domaine public ; il concerne les activités de kiosques de fleuristes, les crêperies, les stands alimentaires ou encore les manèges.

Ce règlement a notamment intégré les évolutions législatives, imposant une procédure de mise en concurrence préalable pour toute exploitation économique sur le domaine public.

Nous avons également voté à cette occasion des évolutions en matière de redevance ; auparavant, la redevance était indexée sur le chiffre d'affaires. Nous avons remarqué que ce mode de calcul pouvait engendrer des sous-déclarations et des difficultés de vérification pour les services de la Ville. Ainsi, comme pour les terrasses, une tarification fixe a été adoptée ; elle intègre la commercialité des voies, ainsi qu'une part variable, proposée par le candidat lors de la phase d'appel d'offres.

Suite à la validation de ces nouvelles dispositions réglementaires, 207 emplacements ont fait l'objet d'une mise en concurrence à l'échelle de Paris. Une commission d'attribution, dont faisait partie les mairies d'arrondissement, a été réunie entre juin et octobre 2018 afin de choisir les futurs exploitants des emplacements dont l'autorisation arrive à expiration le 30 novembre 2018. L'installation des commerçants lauréats des appels à projets débuterait à partir du 1^{er} décembre 2018.

Les critères de sélection, indiqués dans l'appel à propositions et hiérarchisés, visent à garantir à la Ville de Paris la mise en place de projets qualitatifs et diversifiés avec des installations esthétiques et durables. Les emplacements sont attribués pour trois ans, sauf si le délai d'amortissement de l'investissement engagé par l'exploitant s'avérait plus long.

Sur les 207 emplacements mis en concurrence, 157 ont été affectés, sachant que seuls neuf anciens titulaires de ces emplacements n'ont pu retrouver leur emplacement.

Vous trouverez en annexe les emplacements propres au 14^e arrondissement, où, parmi les quinze emplacements mis en concurrence, dix ont été attribués (tous à leur ancien titulaire) ; cinq n'ont pas été attribués, soit parce qu'il n'y a pas eu de candidats, soit parce que les candidatures n'ont pas été déposées dans les formes. Cela concerne notamment les kiosques de la place Denfert-Rochereau (kiosque alimentaire, kiosque de la voyante.) Ces emplacements vacants pourront néanmoins être attribués par une procédure de gré à gré, ou par un nouvel appel à propositions.

Le montant total des redevances perçues s'élèvera à environ 2 M€ par an, ce qui équivaut à une quasi stabilité des recettes ; rappelons-le, il n'y a pas de souhait à travers cette réforme, d'accroître les redevances que versent les commerçants à la Ville de Paris.

DÉLIBÉRATION N° 249

2018 DAE 289 - Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions

M. Cyril MOURIN, rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DVD 124

Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

La carte de stationnement PRO Mobile permet une réduction du coût du stationnement pour les véhicules utilitaires : 240 € par an puis 0,50€ par heure de stationnement, pendant 7 heures.

Depuis la délibération 2018 DVD 81 de juillet 2018, il apparaît désormais possible d'adapter les catégories de professionnels autorisés à en bénéficier. Ainsi il vous est proposé d'étendre l'éligibilité à la carte de stationnement PRO Mobile aux entreprises à vocation d'intérêt général, de type gestion de réseau ou distribution de fluides, de transport urbain et suburbain de voyageurs, distribution de courrier, gestion de réseau de télécommunication.

L'application de l'ensemble de ces mesures est prévue pour une mise en œuvre effective à compter du 1^{er} janvier 2019.

DÉLIBÉRATION N° 250

2018 DVD 124 - Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général

Mme Sylvie LEKIN, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 3 pouvoirs
Pour : 28 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DAE 281

Arc Innovation - Mise en accessibilité de la passerelle du Cambodge (14^e) - Subvention (20 000 euros) et convention avec la Cité Universitaire pour la réalisation d'une étude d'avant-projet

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

Il s'agit d'une convention entre la Ville de Paris et la Cité Universitaire sur les modalités de participation financière de la Ville à une étude de faisabilité pour l'aménagement de la passerelle du Cambodge côté Paris, avec mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite, pour un montant de 20 000 euros.

L'objectif initial de cette passerelle est de contribuer au désenclavement du quartier en confortant le franchissement du boulevard périphérique pour l'ensemble des usagers. L'aménagement de ce talus est nécessaire pour établir une véritable liaison piétonne, cycliste et écologique entre la promenade des berges de l'A6 à Gentilly et la Cité Universitaire à Paris via la passerelle du Cambodge. Elle pourra ainsi accueillir les personnes à mobilité réduite, permettre une meilleure accessibilité des vélos, qui n'auront plus à traverser de voies motorisées.

Ces aménagements n'étaient pas prévus au permis d'aménager de l'ensemble du parc déposé en 2015 par la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP). Cette étude permettra de déterminer les éléments techniques et financiers de l'opération nécessaires afin d'assurer la faisabilité de l'aménagement. Elle sera confiée à Monsieur Bruno Fortier, maître d'œuvre du plan de réaménagement du parc de la Cité.

Les études et travaux concernent les ouvrages de terrassement, gros œuvre, assainissement éventuel, éclairage, serrurerie, et espaces verts.

L'étude de faisabilité durera deux mois ; les études de travaux, autorisations de travaux et consultations des entreprises, dureront au moins un an. Une livraison est envisageable à fin du premier semestre 2020 au plus tôt.

DÉLIBÉRATION N° 251

2018 DAE 281 - Arc Innovation - Mise en accessibilité de la passerelle du Cambodge (14^e) - Subvention (20.000 euros) et convention avec la Cité Universitaire pour la réalisation d'une étude d'avant-projet

Mme Sylvie LEKIN, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 3 pouvoirs
Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Question orale à la Maire d'arrondissement

Q14 2018 09 - Question posée par Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, Conseillère de Paris, et le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la ligne de bus 59

Mme CARRERE-GEE

Nous nous réjouissons bien sûr de la création de nouvelles lignes de bus et, parmi elles, celle de la ligne 59. Ce matin, nous avons participé, Éric Azière, Madame la Maire et moi-même, à une réunion sur les transports avec la région Île-de-France.

Cependant, le tracé de cette ligne pose deux problèmes ; aucun arrêt n'est prévu devant l'hôpital Saint-Joseph. Par ailleurs, le passage par les rues Mouton-Duvernet et Brézin présente de sérieux inconvénients, notamment des risques de congestion et des nuisances certaines pour les riverains. Tout cela pour un bénéfice fort réduit.

De nombreux habitants du 14^e arrondissement ont signé une pétition à cette fin. Je voulais savoir si vous comptiez soutenir ces deux points auprès des autorités compétentes.

Mme PETIT

Merci pour cette question ; nous n'allons pas changer d'avis en fonction du dernier qui a parlé. Nous défendons tous une desserte plus importante en transport en commun, notamment en bus.

En effet, une pétition a été signée ; Sylvie et moi avons reçu les personnes à l'origine de cette pétition, nous avons écouté leurs arguments, mais nous ne sommes pas d'accord avec eux. Pour justifier la demande d'un trajet alternatif, ils avancent le fait qu'un bus pollue, est dangereux, et détériore la qualité de vie d'un quartier. Ces arguments ont été avancés dans la pétition puis en réunion publique ; nous ne sommes absolument pas d'accord. Je respecte votre avis, mais ce n'est pas le nôtre ; on n'avance pas en disant qu'un bus fait perdre de la valeur à un bien immobilier.

Mme CARRERE-GEE

Ai-je avancé de tels arguments ? Ai-je dit qu'un bus polluait ? Je vous demande de répondre à ma question, et non à des arguments qui ne sont évoqués par personne.

Mme PETIT

Conformément au règlement intérieur, je vous réponds ; vous me demandez si je compte procéder à un tel réexamen. La réponse est non.

Un référendum ou une consultation nous sont demandés ; oui, nous pouvons organiser un référendum ou une consultation citoyenne. Toutefois, il faudrait partir de Clamart et aller jusque dans le 13^e arrondissement. Cette ligne dépasse en effet les intérêts des habitants du 14^e arrondissement.

Nous estimons que le fait de faire passer cette ligne par la rue Mouton-Duvernet et par la rue Brézin est une bonne nouvelle. Nous ne procéderons pas à un tel réexamen.

Venez avec moi porte de Vanves, à Clamart, ou encore porte d'Italie ; vous verrez que les avis sont différents. Les habitants de la porte de Vanves et des autres quartiers, qui étaient présents à cette réunion publique, étaient positifs sur ce tracé de ligne de bus.

Nous portons tous l'intérêt de cette ligne de bus. Il est étonnant d'entendre dire qu'une ligne de bus fonctionnera pour un bénéfice très minime, quand on dit partout qu'il faut favoriser les mobilités douces, les transports en surface, et que ces offres de transport sont accessibles à tous.

Nous défendons le fait que cette ligne de bus 59 n'est ni dangereuse ni polluante. Nous avons en effet demandé à Valérie Péresse que cette ligne soit mise en service avec des bus propres. Enfin, jamais un bus n'a détérioré la vie d'un quartier (je ne parle pas des terminus de bus.)

Mme CARRERE-GEE

Et Saint-Joseph ?

Mme PETIT

Cela ne faisait pas partie de l'objet de votre question. Votre question ne mentionne que les rues Mouton-Duvernet et Brézin.

Mme CARRERE-GEE

Dans la question écrite, oui. Donc, vous ne répondez pas sur l'hôpital Saint-Joseph ?

Mme PETIT

Non. Nous y avons répondu lors de la réunion publique ; il y aura un arrêt au plus près.

Mme CARRERE-GEE

La prochaine fois, j'écrirai les questions que je vais poser ; comme ça, vous répondrez. Je n'ai utilisé aucun des arguments que vous avez cités. Vous répondez à des arguments caricaturaux. Je vous ai dit que sur une ligne dont le tracé global est parfait, le bénéfice-risque n'était pas avéré.

La prochaine fois, nous nous mettrons d'accord une semaine avant le conseil : vous écrirez mes questions, ainsi ce sera beaucoup plus simple, et il y aura un lien entre les réponses et les questions.

Mme PETIT

Je me permets de lire la question orale que vous m'avez adressée :

« Nous nous réjouissons bien sûr de la création de nouvelles lignes de bus et, parmi elles, celle de la ligne 59.

Le tracé de cette ligne prévoit cependant un passage par les rues Mouton-Duvernet et Brézin, avec des inconvénients très sérieux, notamment des risques de congestion et des nuisances certaines pour les riverains. Tout cela pour un bénéfice fort réduit compte tenu de l'existence de trajets alternatifs permettant d'assurer une desserte satisfaisante du quartier de la Mairie.

De nombreux habitants du 14^e arrondissement ont signé une pétition à cette fin, et nous vous le demandons aussi.

Comptez-vous, Madame la Maire, procéder à un tel réexamen ? »

J'ai donc répondu à votre question.

Vœux

V14 2018 32 Vœu déposé par le Conseil de quartier Montparnasse-Raspail relatif à l'ajout d'un élu suppléant dans la Charte 2018 des Conseils de Quartier du 14^e

M. HERVIER

Je présente trois vœux à la suite, le premier concernant la charte des conseils de quartier, votée par ce conseil il y a un mois. J'avais eu l'occasion de venir m'exprimer sur les modalités selon lesquelles nous avait été proposée cette nouvelle charte, qui nous avait été cachée. J'avais demandé qu'elle soit affichée sur le site de la mairie ; je préfère ne pas évoquer la réponse qui m'avait été faite, tellement elle était dépourvue de sens. Nous avons réagi par rapport à ce qui nous avait été présenté ; en particulier, il avait été demandé qu'un deuxième élu soit nommé suppléant de l'élu référent. J'ai été le premier à applaudir la qualité de ce qui est fait dans les conseils de quartier, à reconnaître leur utilité et le bienfait pour la vie citoyenne, et à approuver la façon dont cela a été mené et animé par la mairie du 14^e.

On ne peut pas dire que notre élu référent ait été référent en quoi que ce soit. Je parle devant lui : nous avons constaté un manque total de présence et de lien de confiance, pour des raisons de disponibilité, d'occupations personnelles ou professionnelles. D'où notre demande d'élu suppléant, exprimée par un vœu du conseil de quartier Montparnasse-Raspail. En effet, ce qui importe est de donner du vécu à ce lien entre le conseil d'arrondissement et les citoyens de chaque quartier. C'est pourquoi nous proposons la modification suivante :

« Son rôle d'adjoint de quartier est de faciliter les échanges d'informations entre la mairie et le comité d'animation. Il est l'interlocuteur premier du conseil pour obtenir des réponses de la mairie et de ses services aux questions du conseil ou formulées par des habitants.

Il informe le conseil de quartier des suites données aux vœux adoptés ou non par le conseil d'arrondissement."

Si l'élu référent est occupé ou empêché, il n'a plus ce rôle de remontée ou de redescende des informations ; ainsi nous demandons que la charte soit modifiée dans son article 15, et que la phrase soit complétée sous la forme : *« Le conseil d'arrondissement désigne en début de mandature six adjoints chargés chacun d'un quartier, et six élus suppléants pour les remplacer en cas d'indisponibilité ou d'absence. »* C'est extrêmement simple, mais c'est une garantie supplémentaire que le lien soit effectif entre le conseil d'arrondissement et le conseil de quartier.

Mme PETIT

Un droit de réponse, Florentin.

M. LETISSIER

Je voudrais vous dire que dans mes fonctions d'adjoint à la Maire du 14^e, je réponds toujours aux mails qui me sont adressés, quand ils concernent les questions qui relèvent de mes attributions. Je n'ai jamais senti que l'on avait besoin de mon suivi pendant ces trois ans. J'ai assisté à la moitié des réunions du conseil de quartier Montparnasse-Raspail. A chaque conseil de quartier, des élus étaient présents, des réponses étaient apportées sur tous les sujets, de la part de représentants de la mairie, que ce soit Didier, Sylvie ou Marianne.

Je souhaite faire une remarque très personnelle : je reconnais que les conseils de quartier mènent un travail fantastique. Néanmoins, les sujets qui intéressent le plus les habitants ne relèvent pas forcément de mes attributions ; il s'agit souvent de questions de voirie, de propreté ou de budget. Ce rôle d'adjoint de quartier n'est pas toujours évident à occuper pour un élu. Pour ma part, j'ai été présent lorsque je pensais pouvoir apporter quelque chose de plus que mes collègues.

Sur la nouvelle mandature de conseil de quartier qui s'ouvre, je serai présent. Je suis à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions sur ce quartier que j'apprécie, et dans lequel j'habite.

Mme PETIT

Nous croyons énormément aux conseils de quartier, à l'implication et à la participation des habitants. C'est un travail de l'équipe municipale ; en cas de défaillance ou d'absence des adjoints de conseil de quartier, Didier Antonelli et la Maire d'arrondissement assument la responsabilité collective. Didier Antonelli assure parfaitement cette fonction d'interface et de soutien à l'ensemble des conseils de quartier.

Nous sommes défavorables à ce vœu.

M. HERVIER

Je voudrais revenir sur ce que j'ai exposé et sur la façon dont cela a été adressé : une question de présence, et non de réponse à un mail.

En ce qui concerne le rôle de Didier Antonelli, j'ai été le premier à le saluer ; il sait la gratitude que j'ai pour la façon dont il remplit son rôle de maire adjoint en charge de la vie citoyenne. Cependant, il s'occupe de six conseils de quartier ; pourquoi ne pas avoir un second élu suppléant ?

Mme PETIT

Je remercie l'ensemble des adjoints qui se déplacent aux réunions des conseils de quartier.

M. AZIERE

Après avoir écouté ce débat, soit l'on modifie l'article 15 du règlement, et l'élu référent devient autre chose, soit le conseil de quartier convoque les élus dont la délégation est concernée par les problèmes soulevés. Ce n'est pas la peine de désigner un élu référent s'il n'est pas véritablement référent.

Mme PETIT

C'est la loi.

M. AZIERE

Tout mandat suppose une suppléance ; je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas de suppléants, comme dans n'importe quelle équipe.

Mme PETIT

Nous n'allons pas refaire le débat que nous avons eu sur la charte lors du conseil de rentrée.

Ce débat n'a ni queue ni tête ; vous savez très bien comment fonctionne un exécutif municipal, avec des délégations d'adjoints, en respectant la loi de démocratie de proximité, qui a institué des adjoints de suivi de quartier, et non de conseils de quartier. L'adjoint n'est pas en charge du conseil de quartier mais du quartier.

Je le répète : nous n'allons pas modifier la charte que nous venons de voter. Il n'y a pas de suppléant systématique, il y a une Maire d'arrondissement, une équipe, des adjoints en charge d'un suivi de quartier, et un adjoint en charge de la démocratie.

Il m'arrive d'aller dans des conseils d'écoles et de suppléer ceux qui ne peuvent s'y rendre. Cela ne pose pas de problèmes.

Je propose de passer au vote et de clore ce débat surprenant.

DÉLIBÉRATION N° 252

V14 2018 32 Vœu déposé par le Conseil de quartier Montparnasse-Raspail relatif à l'ajout d'un élu suppléant dans la Charte 2018 des Conseils de Quartier du 14^e

M. HERVIER, rapporteur

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 3 (Mme CARRERE-GEE, M. VIRY, M. AZIERE)

Contre : 21 dont 4 pouvoirs (SRA (Socialistes, Radical et Apparentés), EELV, PCF/FG)

Abstentions : 4 (M. DE LA MOISSONNIERE, Mme CHEVALLIER, M. de VIDAS, Mme DAUCHEZ)

V14 2018 33 Vœu déposé par le Conseil de quartier Montparnasse-Raspail relatif à une prise en compte des demandes des riverains de la rue du Commandant Mouchotte dans le cadre des aménagements de l'ensemble Maine-Montparnasse

M. HERVIER

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer la situation de la rue du Commandant Mouchotte devant ce conseil :

- La problématique des déposes de taxis, VTC et des bus qui sont obligés de passer en double file, voire en triple file pour franchir le carrefour ;
- Les nuisances liées à l'afflux de voyageurs.

Tout le quartier va faire l'objet d'une transformation totale, qui inclut la rue du Commandant Mouchotte. Cela me paraît être une bonne chose, le quartier ayant besoin d'une révision de l'ensemble.

Les habitants de cette rue, essentiellement ceux qui sont dans la « barre Mouchotte », se sont émus de la négligence qui règne autour de l'aménagement de cet angle de rue, et de la rue elle-même.

C'est pourquoi le conseil de quartier demande qu'une structure de concertation soit mise en place avec les habitants de la barre Mouchotte. Le conseil de quartier réuni hier soir a décidé de mettre en place une commission ayant vocation à travailler sur ce projet Maine-Montparnasse afin d'être un interlocuteur écouté et pris au sérieux par ceux qui vont mener cet énorme projet.

Claudette Ruchet, qui est venue avec moi, a décidé de prendre la tête de cette commission.

Le vœu du conseil de quartier est que soit mise en place une structure de concertation qui sache au fur et à mesure de l'évolution des réflexions traiter avec attention les demandes des habitants de la rue du Commandant Mouchotte. En effet, il y aura avant la fin du projet, une phase intermédiaire de travaux, de palissades, de détournement de circulation... Pendant cette période qui sera sans doute la plus critique, un canal de communication et d'écoute avec les habitants sera nécessaire.

Mme RUCHET

Je suis particulièrement attentive à la rue du Commandant Mouchotte ; il est urgent de prendre des dispositions au niveau de la sécurité, pour les raisons que vient d'évoquer Bernard Hervier, notamment pendant la phase de travaux. En raison des travaux du centre commercial Gaîté, il ne sera plus possible de circuler sur le trottoir. Toute la circulation piétonne va être reportée du côté de la gare.

Vous connaissez les problèmes de sécurité que rencontrent les personnes qui vivent dans la « barre du Buisson », ainsi que celles qui sortent de la gare ou qui empruntent l'avenue du Maine. L'intersection

de l'avenue du Maine et du début de la rue du Commandant Mouchotte est particulièrement dangereuse.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre des dispositions de signalisation, voire de création d'espaces réservés, afin de prendre en compte la sécurité des habitants de cette rue.

Mme PETIT

Nous sommes favorables à la mise en place d'un comité de concertation et de suivi des travaux et des projets sur le quartier Maine-Montparnasse. Je l'ai toujours dit publiquement ; c'est notre façon de travailler. Par exemple, nous avons mis en place des projets pour amorcer le démarrage de Saint-Vincent-de-Paul, afin que le cadre soit bien déterminé, au niveau du partage de l'information, des calendriers, du suivi, de la concertation, et des prochaines grandes étapes de la concertation.

Ce sera mis en place dès que nous aurons retenu l'équipe lauréate du projet Maine-Montparnasse, c'est-à-dire en tout début d'année 2019. Nous pourrions y aborder la fin du suivi des chantiers importants à Gaîté, le début du démarrage des travaux au-dessus de la dalle du jardin Atlantique, et ceux de la tour elle-même. Nous ferons rapidement une proposition aux entités identifiées, copropriétés, locataires, conseils de quartier, afin de les réunir.

Les prochaines installations de chantier avenue du Maine et à Gaîté ont fait l'objet d'un travail très précis en termes de sécurité publique et de signalisation. Nous regarderons ce qui est prévu et s'il est nécessaire de le renforcer.

DÉLIBÉRATION N° 253

V14 2018 33 Vœu déposé par le Conseil de quartier Montparnasse-Raspail relatif à une prise en compte des demandes des riverains de la rue du Commandant Mouchotte dans le cadre des aménagements de l'ensemble Maine-Montparnasse

M. HERVIER, rapporteur

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

V14 2018 34 Vœu déposé par le Conseil de quartier Montparnasse-Raspail relatif à la création d'un espace dédié aux activités artistiques et culturelles sur l'emplacement de l'immeuble Gaîté-Jolivet

M. HERVIER

Nous changeons de sujet ; nous revenons à ce serpent de mer qu'est l'immeuble situé à l'angle des rues Gaîté et Jolivet, cette ruine qui a perduré, en pourrissant la vie des habitants, des conseils de quartier, et de vous, Madame la Maire, et de vos adjoints, qui avez été affublés de responsabilités qui n'étaient pas les vôtres en la matière.

Cet immeuble a été démoli ; c'est une immense satisfaction pour tous. Un projet d'immeuble de logements sociaux a été évoqué, cet immeuble devant comporter un commerce en rez-de-chaussée. Or de l'avis unanime de tous les représentants des habitants, un commerce dans cet environnement qui en compte déjà énormément, paraît totalement superflu. A ces boutiques, bars et restaurants existants, il faut en effet ajouter les centres commerciaux avoisinants (Montparnasse et Gaîté).

Le vœu du conseil de quartier est le suivant : que l'espace en rez-de-chaussée soit réservé à des activités culturelles et artistiques, à la disposition des habitants. L'ancien directeur du théâtre situé à proximité avait évoqué l'idée d'une salle de répétition.

Mme PETIT

Quelques éléments d'information : il avait plutôt été question de mètres carrés d'activités à dominante culturelle. Par exemple, un café librairie peut accueillir des activités ouvertes aux habitants. En effet, certains libraires du quartier souffrent, ayant de petites boutiques avec des loyers élevés.

Nous sommes d'accord pour mettre ce projet à l'étude ; c'est une opération sur laquelle nous nous sommes beaucoup battus pour que cela avance. Cet immeuble a enfin été démoli. Le modèle économique autour de cette parcelle est en train d'être étudié.

Je propose d'ajouter une phrase, qui est une réserve, mais par laquelle nous nous engageons à revenir vers le conseil de quartier et les riverains, en présentant ce bilan économique avec différentes hypothèses : « *afin qu'il puisse l'utiliser pour des activités artistiques et culturelles, sous réserve de la faisabilité financière* ».

Nous nous engageons à avoir quelque chose de transparent ; comme nous le faisons systématiquement pour l'ensemble de ces projets dans l'arrondissement.

Il faut estimer le coût du loyer, et que quelqu'un assume ce coût. Je ne connais pas de locaux gratuits.

M. HERVIER

Qu'attendez-vous ? Que je sois d'accord pour cette proposition ?

Mme PETIT

C'est en tous cas, ce que je soumetts au vote.

M. AZIERE

Un mot pour dire que l'on en a enfin terminé avec le cauchemar de cet immeuble qui défigurait la rue. Je regrette que dans une première réflexion, personne n'ait pensé à laisser l'espace totalement ouvert ; en effet, vous avez dû vous en apercevoir, un rayon de soleil traverse désormais la rue. La fébrilité -ou la précipitation- avec laquelle vous souhaitez construire sur le même emplacement me paraît manquer de raison.

Au-delà de ça, je rejoins le vœu du conseil de quartier, sachant que ce qui me semble le plus important est de respecter l'esprit du lieu ; toutes les rues de Paris n'ont pas une densité aussi forte en termes de présence, de culture. Pourquoi pas un café littéraire, ou un café culturel ? Pourquoi pas une salle pour les troupes de théâtre amateur ?

Mme CARRERE-GEE

J'ai la même opinion qu'Éric Azière.

Mme PETIT

Il s'agit d'une démarche d'expropriation, qui n'est pas totalement aboutie aujourd'hui. Cela devrait être le cas en début d'année. Un bailleur de la Ville devra être officiellement propriétaire de cette parcelle. Nous représenterons les études, c'est pourquoi je maintiens ma proposition d'amendement « *sous réserve de la faisabilité financière* », tout en précisant que l'essentiel est de s'entendre avec le conseil de quartier et les habitants sur le cahier des charges.

Je mets aux voix l'amendement.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 dont 5 pouvoirs (SRA (Socialistes, Radical et Apparentés), EELV, PCF/FG

Contre : 6 (Mme CARRERE-GEE, M. VIRY, M. AZIERE, Mme CHEVALLIER, M. de VIDAS, Mme DAUCHEZ)

L'amendement est adopté.

Je mets au vote le vœu ainsi amendé.

DÉLIBÉRATION N° 254

V14 2018 34 Vœu déposé par le Conseil de quartier Montparnasse-Raspail relatif à la création d'un espace dédié aux activités artistiques et culturelles sur l'emplacement de l'immeuble Gaîté-Jolivet

M. HERVIER, rapporteur

Article unique : Après discussion le vœu amendé est adopté à la majorité :

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 dont 5 pouvoirs SRA (Socialistes, Radical et Apparentés), EELV, PCF/FG

Abstentions : 6 (Mme CARRERE-GEE, M. VIRY, M. AZIERE, Mme CHEVALLIER, M. de VIDAS, Mme DAUCHEZ)

V14 2018 35 Vœu déposé par le Conseil de quartier Montsouris-Dareau relatif au Pavillon Montsouris

M. CANTEGREIL

Ce vœu a été préparé par M. Luc FACCHETTI qui n'est pas disponible. Il nous a appris que le 28 février, le gérant du pavillon Montsouris avait reçu une information refusant sa candidature, et lui demandant d'abaisser son niveau de prestation.

Ce quartier du parc Montsouris comprend des boulangeries qui font des offres de repas à 4 et à 8 euros. Un restaurant vietnamien et un autre restaurant situé boulevard Jourdan proposent un repas à 20/25 euros. De plus, la Bonbonnière, qui se trouve à 50 mètres du pavillon Montsouris, fait des offres à 10/12 euros.

Si l'on applique ce qui est demandé au gérant, il abaissera sa gamme, et prendra sur la clientèle de la Bonbonnière, laquelle estime qu'elle disparaîtra. Je pense qu'elle a raison.

La demande est de ne rien changer à l'offre actuelle ; il ne nous appartient pas de choisir tel ou tel concessionnaire, mais nous pouvons émettre un vœu sur ce que nous mangeons et à quel prix.

Je lis ce vœu :

Il a été porté à la connaissance du Conseil de Quartier Montsouris-Dareau que la mairie de Paris souhaitait changer la destination dans le cadre d'un nouveau cahier des charges de l'établissement de restauration, le pavillon Montsouris, restaurant qui est l'un des fleurons à la fois du Parc Montsouris et du 14^e arrondissement.

Considérant la renommée de l'établissement qui n'est plus à prouver ;

Considérant le parfait état des installations du restaurant ;

Considérant l'offre unique que représente le restaurant dans le quartier, dont la disparition ou le changement de destination serait une perte indéniable d'un argument d'appel pour les habitants et pour les touristes venant dans le 14^e, connaissant pour ces derniers leur afflux massif à venir, notamment pour les futurs Jeux Olympiques ;

Considérant qu'il existe déjà des offres accessibles à l'intérieur du parc ou alentours et qu'il ne servirait donc à rien d'en créer une nouvelle ;

Considérant les investissements importants réalisés par le Pavillon Montsouris depuis des décennies afin d'améliorer régulièrement son offre, son accueil et ses infrastructures ;

Le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau émet le vœu que la destination du Pavillon Montsouris reste inchangée, que son quartier continue de bénéficier de cet endroit exceptionnel, que les élus du 14^e soutiennent ce vœu et le défendent au Conseil de Paris.

Mme PETIT

On ne peut attribuer une concession à vie dans un pavillon, aussi fait-on régulièrement une mise en concurrence. Or, le premier appel d'offres a été infructueux ; nous avons bien vu que l'équilibre financier de la concession n'était pas bon. Nous avons donc demandé à la Ville de revoir le modèle économique de la concession.

Il n'est pas question de baisser la qualité du Pavillon Montsouris ; ce qui a été véhiculé n'était pas exact.

M. CANTEGREIL

Ce ne sont pas des rumeurs.

Mme PETIT

On peut demander à diversifier une offre, des horaires d'ouverture, sans pour autant réduire la qualité.

Les réponses suite à la relance de cet appel d'offres sont en cours d'analyse ; il sera ensuite possible d'attribuer cette concession.

Nous sommes très attachés au pavillon Montsouris, et au fait que sa destination reste inchangée, à savoir un lieu de restauration tranquille et de qualité, dans un cadre exceptionnel.

Nous sommes favorables à ce vœu.

M. LIEBAULT

Quand j'ai lu le vœu, il m'a paru trop flou pour être acceptable ; on parle de « renommée de l'établissement, d'architecture exceptionnelle ». Quand j'entends l'argumentaire déployé par la personne au micro, je ne comprends pas. On a l'impression qu'il faut que ce soit très cher, afin que les pauvres ne viennent pas manger dans de bonnes conditions de confort au pavillon Montsouris, mais soient réduits à des ventes à emporter dans de mauvaises conditions. Or, il me semble possible d'avoir au pavillon Montsouris de la bonne qualité pour un prix raisonnable, et ce, dans un beau cadre.

L'argument qui est de défendre les autres commerces afin de conserver les tarifs exorbitants du pavillon Montsouris et éviter que les personnes n'ayant pas les moyens puissent y manger, est inacceptable.

Nous voterons pour ce vœu dans la mesure où il ne contient pas cet argumentaire, mais je ne peux souscrire à un tel argumentaire.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote sur le vœu du conseil de quartier.

DÉLIBÉRATION N° 255

V14 2018 35 Vœu déposé par le Conseil de quartier Montsouris-Dareau relatif au Pavillon Montsouris

M.FACCHETTI rapporteur

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

V14 2018 36 Vœu déposé par le Conseil de quartier Montsouris-Dareau relatif à l'arrêt de l'expérience d'ouverture du parc Montsouris la nuit

M. François CANTEGREIL

Le conseil de quartier Montsouris-Dareau souhaite informer le conseil d'arrondissement des conséquences de l'ouverture du parc Montsouris la nuit, qui détériore le parc et entraîne de nombreuses nuisances. Il dépose à cet effet un vœu demandant l'annulation de ce dispositif.

L'ouverture de nuit du parc entraîne de nombreuses conséquences négatives graves pour la faune et la flore. Elle constitue une atteinte à l'écologie. En outre, elle contribue également à de nombreuses nuisances sonores et au développement de l'insécurité dans la nuit.

Malgré l'excellent travail des jardiniers qui réussissent à maintenir une apparence agréable des jardins, les habitants du quartier observent :

- Une augmentation significative des incivilités, des rixes et actes de délinquances la nuit ;
- Une augmentation du bruit au-delà de minuit ;
- L'augmentation des déchets laissés la nuit souvent hors des poubelles déjà saturées en fin de journée qui contribue à entretenir la prolifération des rats et empêche la faune de vivre ses périodes de récupération de jour comme de nuit ;
- L'implantation de tentes pendant la nuit, au mépris du règlement du Parc ;
- L'apparition d'excréments humains et de vomis dans les bacs à sable, devant les terrains d'aventures des petits et sur les pelouses.

Il est reconnu par tous les ornithologues que la faune, spécialement constituée d'oiseaux, a besoin de calme et de repos nocturne. Or, elle souffre du bruit et du piétinement jour et nuit. Le fait d'être éclairée en permanence la dérange. *« Le sommeil est important pour l'oiseau, il lui permet de reposer son organisme, de rabaisser son état de stress mais il joue aussi un rôle dans l'apprentissage et la mémoire. Dans la nature, la durée de sommeil nécessaire dépend des espèces de psittacidés. D'une façon générale, on l'estime à 10 à 12 heures de suite. »*

(Il existe deux types d'oiseaux, les résidents, et les migrants ; les résidents ont quasiment disparu).

La flore, lorsqu'elle n'est pas détruite, et les pelouses, souffrent du piétinement ininterrompu pendant les heures de fraîcheur car elles nécessitent également un temps de récupération. Le conseil

de quartier s'était montré ouvert à l'expérience puisqu'il avait voté en faveur de l'expérience d'ouverture la nuit en 2015 malgré l'absence d'étude d'impact.

Comme l'expérience a montré beaucoup d'inconvénients graves, et notamment qu'elle est contraire à l'écologie élémentaire de préservation de la faune aviaire, le conseil de quartier émet le vœu que la municipalité tire les conséquences de cette expérience en n'autorisant pas l'ouverture du parc entre 01 heure et 6 heures 30 du matin.

Ceci est un compromis ; il était question de 23 heures, mais certains ont rappelé la chaleur importante en été. Vous avez la possibilité d'émettre un décret spécial en cas de canicule.

Ce compromis a reçu l'accord du conseil de quartier.

Mme CARRERE-GEE

Je partage l'argumentation qui vient d'être développée, en particulier en ce qui concerne la canicule, qui ne saurait justifier une réglementation permanente. Personne ne conteste le fait de prendre des dispositions particulières en cas de canicule.

Nous ne sommes pas favorables à cette ouverture permanente du parc Montsouris.

M. LETISSIER

Je voudrais répondre sur la biodiversité ; j'avais évoqué ce point lors du dernier conseil de quartier. En effet, le sujet de la biodiversité se pose dans le parc. Nous devons regarder quelles sont les causes de fragilisation des oiseaux et de certains végétaux. La corrélation qui est faite avec les horaires n'est pas forcément automatique.

J'ai été sollicité par l'Association Française d'Astronomie et par la « Ligue de Protection des Oiseaux » ; je vais les rencontrer dans les prochaines semaines, et je m'engage à revenir devant le conseil de quartier après avoir échangé avec eux. Je sais que certaines personnes du conseil de quartier sont intéressées pour travailler sur la thématique de la préservation de la biodiversité au sein du parc.

Je trouve que le lien qui est fait dans le vœu entre les horaires et la biodiversité est trop automatique ; nous devons regarder cela de plus près.

M. François CANTEGREIL

C'est un professeur de faculté qui nous a transmis ces documents.

M. AZIERE

Je trouve que l'attention que vous portez au sommeil et au repos des oiseaux vous honore tous ; pour ma part, je retiens surtout les nuisances pour les riverains, c'est-à-dire l'insécurité, la propreté mise à mal, les nuisances sonores. L'argumentation est suffisamment convaincante pour que nous adoptions ce vœu de façon catégorique.

Mme PETIT

Il ne vous surprendra pas que nous ne sommes pas favorables à ce vœu. Nous avons expliqué plusieurs fois pourquoi nous maintenons ce dispositif d'ouverture du parc Montsouris 24h/24 en juillet et en août. En effet, chacun sait que la fréquentation chute à partir de minuit et demi, et que comme dans beaucoup d'endroits, certaines personnes font toute la nuit des choses plus ou moins autorisées ou respectables. Lorsque nous mettons en place une ouverture 24h/24, nous demandons des moyens humains de surveillance, afin de faire respecter les lieux, comme partout et à n'importe quel moment de l'année.

Aujourd'hui, personne ne peut affirmer qu'il est possible de fermer le parc Montsouris à une heure du matin en ayant la garantie que plus personne ne se soit caché dans une partie du parc. Cela arrive en septembre, en décembre ou le reste de l'année.

Nous maintenons donc l'objectif d'ouverture 24h/24, avec un maximum de moyens humains pour faire respecter la tranquillité des lieux. Nous sommes intervenus auprès de la Maire de Paris pour qu'il soit pris soin de l'aspect environnemental et de ce qui concerne l'eau de Paris. Nous allons anticiper ces investissements et nous allons étudier la façon de prendre mieux soin du parc Montsouris, qui n'est pas assez respecté en journée, quelle que soit la période de l'année.

M. François CANTEGREIL

Voici une illustration de ce qui se passe en France et en Europe ; la population émet un vœu, plus de 1 000 signatures sont recueillies pour une pétition, mais vous dites : « *Non, c'est comme ça. Point.* » Je crois qu'il existe un décalage entre ce que pensent les gens et ce que vous pensez ; ce n'est pas sain.

Mme PETIT

Nous assumons nos positions ; j'expliquerai toujours ce que nous faisons, pourquoi et comment nous le faisons.

Un travail important de la police et des équipes de sécurité de la Ville permet que cela se passe bien.

DÉLIBÉRATION N° 256

V14 2018 36 Vœu déposé par le Conseil de quartier Montsouris-Dareau relatif à l'arrêt de l'expérience d'ouverture du parc Montsouris la nuit

M. François CANTEGREIL rapporteur

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 6 (Mme CARRERE-GEE, M. VIRY, M. AZIERE, Mme CHEVALLIER, M. de VIDAS, Mme DAUCHEZ)

Contre : 22 dont 5 pouvoirs (SRA (Socialistes, Radical et Apparentés), EELV, PCF/FG)

V14 2018 37 Vœu déposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif au futur groupe Hospitalier Universitaire - Psychiatrie et Neurosciences

M. BÉGUÉ

Au Conseil de Paris du mois de mai 2018, un avis favorable a été émis sur la création du Groupe Hospitalier Universitaire Paris - Psychiatrie et Neurosciences, composé du Centre Hospitalier Sainte-Anne, de l'Établissement Public de Santé Maison-Blanche et du Groupe Public de Santé de Perray Vaucluse.

Lors du dernier conseil de surveillance de ces établissements, une motion de l'intersyndicale a été déposée, concernant son désaccord sur le protocole de politique sociale du GHU Paris - Psychiatrie et Neurosciences. Ce protocole qui a été mis en place de manière unilatérale, fait perdre de son sens aux métiers liés à la psychiatrie notamment dans la préservation du temps institutionnel essentiel à une bonne prise en charge des patients et du temps nécessaire à la construction d'un rapport de confiance patients / personnels hospitaliers.

Les revendications des personnels portaient sur leurs conditions de travail et sur l'organisation nouvelle du travail.

Ces pratiques de mise en place d'un accord social sans véritable négociation et sans véritable discussion portent atteinte aux conditions de travail et conduiront à une dégradation des conditions de travail du personnel.

Par ce vœu, nous demandons que dans la perspective de création au 1^{er} janvier 2019 du Groupe Hospitalier Universitaire Paris - Psychiatrie et Neurosciences :

- La Ministre de la Santé prenne des mesures conséquentes d'augmentation des moyens à définir en lien avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, les établissements hospitaliers Sainte-Anne, Perray-Vaucluse et Maison-Blanche, les représentants des collectivités locales concernées, les représentants des organisations syndicales et des patients ;
- Le Groupe Hospitalier Universitaire Paris - Psychiatrie et Neurosciences, du fait de sa spécificité prenne les dispositions nécessaires afin d'offrir une qualité de soins adaptée à notre territoire.

Par ailleurs, nous soutenons auprès de l'Agence régionale de Santé Île-de-France et des directions des trois établissements concernés, la demande de réouverture immédiate des négociations formulées par les organisations syndicales des établissements de Sainte-Anne, Perray-Vaucluse et Maison-Blanche pour aboutir avant le 1^{er} janvier 2019 à un nouveau protocole social dans l'intérêt des patients et du personnel.

Mme PETIT

Ce projet de vœu est extrêmement important ; la constitution de ce groupe hospitalier universitaire est une belle et grande étape pour la psychiatrie et les neurosciences. Or, pour harmoniser le fonctionnement de ces trois établissements, il est demandé au personnel de revenir sur plusieurs points (RTT, organisation du travail...).

Nous portons ce vœu parce que lorsque l'un groupe hospitalier universitaire est créé, c'est le moment où la ministre de la Santé et toutes les autorités compétentes doivent prendre la mesure des besoins, qui ont explosé à Paris et sur la Métropole. Il est nécessaire que les choses soient à la hauteur des enjeux, ce qui n'est pas tout à fait le cas.

Ainsi, nous proposons que la ministre de la Santé soit interpellée et que la reprise des négociations pour les personnels se fasse ; il n'est pas possible, en 2018, de demander de revenir sur des acquis.

DÉLIBÉRATION N° 257

V14 2018 37 Vœu déposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif au futur groupe Hospitalier Universitaire - Psychiatrie et Neurosciences

M. BÉGUÉ rapporteur

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 21 dont 6 pouvoirs, (SRA (Socialistes, Radical et Apparentés), EELV, PCF/FG)

Abstentions : 6 (Mme CARRERE-GEE, M. VIRY, M. AZIERE, Mme CHEVALLIER, M. de VIDAS, Mme DAUCHEZ)

V14 2018 38 Vœu déposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif à la mobilisation des locaux vacants privés et publics pour la mise à l'abri des personnes à la rue

Mme PETIT

C'est un vœu que nous proposons au nom de la majorité municipale, qui demande à la Maire de Paris :

- Qu'en lien avec les maires d'arrondissement l'ensemble des surfaces disponibles pour l'accueil de personnes à la rue soit recensé ;
- Que l'identité des entreprises propriétaires et/ou gestionnaires soit communiquée, notamment via l'Open Data ;
- D'interpeller l'État pour qu'il prenne sa part de la mise à l'abri conformément aux engagements pris par le Président de la République pendant sa campagne électorale, y compris par le recours à la réquisition, notamment en déléguant à la Ville de Paris son droit de réquisition.

C'est quelque chose qui nous semble important. En effet, jusqu'à présent, les représentants de la Préfecture ne nous sollicitaient que pour des opérations d'hébergement temporaires ou d'urgence, comme nous le faisons par exemple à Saint-Vincent-de-Paul. L'ouverture de gymnases est certes importante, et doit répondre à une extrême urgence, mais cela ne doit pas devenir un mode habituel pour l'État et la Préfecture de région ; en effet, cela se ferait au détriment de l'enseignement du sport. Il est préférable d'aller dans les bâtiments d'administration de l'État qui sont vides.

Mme CARRERE-GEE

A vrai dire, je ne comprends pas tout, notamment le fait que l'identité des entreprises propriétaires et/ou gestionnaires soit communiquée, notamment via l'Open Data.

Par ailleurs, ce n'est pas le Président de la République qui a le droit de réquisition.

Mme PETIT

C'est lui qui a dit qu'il voulait que plus personne ne dorme dehors.

Mme CARRERE-GEE

Je ne suis pas sûre que l'État puisse déléguer à la Ville de Paris un droit de réquisition. Avez-vous analysé juridiquement ce point ? Il s'agit d'une atteinte au droit de propriété.

M. AZIERE

Mme Carrère-Gée a soulevé deux points que je voulais évoquer : je n'ai pas non plus compris ce que signifiait le deuxième alinéa, et je me posais la même question sur le droit de réquisition.

J'ai une interrogation supplémentaire quant à la première proposition, à savoir le fait qu'en lien avec les maires d'arrondissement l'ensemble des surfaces disponibles pour l'accueil de personnes à la rue soit recensé. De quel type de surfaces parlez-vous ? Publiques ? Privées ?

En ce qui concerne l'initiative très utile de la Maire de Paris d'ouvrir l'Hôtel de Ville pour héberger les femmes à la rue, avez-vous imaginé prendre une telle initiative dans la mairie du 14^e ?

M. LIEBAULT

Ce vœu me semble aller dans le bon sens ; nous sommes tous choqués par les milliers de mètres carrés disponibles alors que tant de personnes sont dans la rue.

Nous voterons pour ce vœu. Cependant, je souhaite faire deux remarques, la première concernant le recensement ; nous avons les outils nécessaires pour repérer les mètres carrés vides, grâce à la taxe sur la vacance. Nous avons également la possibilité de recouper la taxe d'habitation et la taxe foncière, ce qui permettrait de savoir quels logements sont vides.

En ce qui concerne le troisième alinéa, la loi de 1998 permet à la Ville de demander à l'État d'appliquer la réquisition ; il existe également -et cela a été expérimenté récemment dans les villes de banlieue- la possibilité d'agir au titre des pouvoirs de police du Maire. En effet, le fait qu'il y ait des personnes à la rue est un trouble à l'ordre public ; il est donc possible d'appliquer la réquisition au titre des pouvoirs ordinaires du Maire. Cela a été fait récemment dans des villes de banlieue qui ont réquisitionné des logements et des locaux vides ; c'est aussi une piste importante à explorer.

Mme PETIT

Nous avons dit que nous étions favorables à l'aménagement d'une halte de nuit dans les locaux de la mairie du 14^e arrondissement. Le secrétariat général de la Ville de Paris a visité la salle polyvalente. Nous attendons les résultats de leurs propositions.

Les mairies d'arrondissement peuvent effectuer les recensements de surfaces disponibles parce qu'elles savent où il ya des locaux vides et ont les moyens d'identifier les propriétaires, qu'ils soient publics, institutionnels ou privés.

Mme CARRERE-GEE

Il y a déjà eu un recensement.

Mme PETIT

Il ne s'agissait pas d'un recensement croisé entre l'État, la Ville de Paris, les propriétaires privés et les propriétaires publics.

DÉLIBÉRATION N° 258

V14 2018 38 Vœu déposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif à la mobilisation des locaux vacants privés et publics pour la mise à l'abri des personnes à la rue

Mme PETIT, rapporteure

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 27 dont 7 pouvoirs

Pour : 21 dont 6 pouvoirs (SRA (Socialistes, Radical et Apparentés), EELV, PCF/FG)

Abstentions : 6 (Mme CARRERE-GEE, M. VIRY, M. AZIERE, Mme CHEVALLIER, M. de VIDAS, Mme DAUCHEZ)

V14 2018 40 Vœu déposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif à la régulation de l'occupation de l'espace public par les entreprises proposant des trottinettes électriques en « free floating »

Mme PETIT

La ministre des Transports s'est exprimée ; certaines choses avancent dans le bon sens. Néanmoins, les difficultés persistent.

Certaines mesures ont été prises par la Ville et annoncées aujourd'hui, quant aux conditions d'occupation de l'espace public par ces entreprises.

Nous souhaitons que notre conseil se prononce :

- Pour porter auprès de la ministre des Transports la définition d'un cadre juridique quant à l'utilisation de ces nouvelles mobilités ;
- Pour que la Ville de Paris mette en place un groupe de travail afin de définir une convention d'occupation de l'espace public par les entreprises de mobilités en « free floating » qui souhaitent proposer leurs services sur l'espace public parisien. Ce groupe de travail devra proposer une tarification de l'occupation de l'espace public et les entreprises signataires devront s'engager à respecter certaines obligations liées à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Mme CARRERE-GEE

Nous sommes évidemment d'accord sur l'orientation du vœu. Toutefois, je trouve cela un peu ridicule : Anne Hidalgo doit pouvoir être auditionnée par Élisabeth Borne.

Par ailleurs, je suis d'accord avec l'objectif de mise en place d'un groupe de travail ; cela devrait être fait, certaines villes le font déjà. Cependant, je serais plutôt favorable à ce que la Ville de Paris définisse dans les meilleurs délais les modalités d'occupation de l'espace public. En effet, la situation est urgente à plusieurs égards ; certains engins roulent sur les trottoirs et sont dangereux pour les piétons. De plus, certaines entreprises gagnent de l'argent en occupant sans titre le domaine public.

Je suis d'accord avec l'orientation du vœu mais je le trouve faible.

M. AZIERE

Je trouve que la première demande, qui porte sur l'audition de la Ville de Paris par Élisabeth Borne, est juste et pertinente. Toutefois, il me semble que la loi Mobilités, que Madame Borne va présenter, est déjà bouclée ; cette demande d'audition arrive trop tard.

En ce qui concerne la convention d'occupation de l'espace public, je suis d'accord avec l'esprit du deuxième alinéa. Cependant, il ne s'agit pas tant d'un problème de tarification que d'encombrement constitué par les trottinettes sur l'espace public. La loi Mobilités doit contenir les éléments suffisants pour en finir avec l'anarchie avec laquelle les trottinettes se sont imposées sur nos trottoirs.

Je vais m'abstenir sur ce vœu.

Mme PETIT

Certaines choses ont évolué depuis la rédaction de ce vœu.

Mme CARRERE-GEE

J'ai proposé un amendement ; l'acceptez-vous ?

Il s'agit d'avoir une rédaction moins floue et d'inscrire ; *« que la Ville de Paris définisse dans les meilleurs délais les modalités d'occupation... »*

Mme PETIT

Je mets au vote le vœu ainsi amendé :

« Que la Ville de Paris définisse dans les meilleurs délais une convention d'occupation de l'espace public par les entreprises de mobilités en « free floating » qui souhaitent proposer leurs services sur l'espace public parisien. Cette convention devra proposer une tarification de l'occupation de l'espace public et les entreprises signataires devront s'engager à respecter certaines obligations liées à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. »

Article unique : après discussion, l'amendement est adopté à l'unanimité :

Votants : 27 dont 7 pouvoirs
Pour : 27 dont 7 pouvoirs

DÉLIBÉRATION N° 259

V14 2018 40 Vœu déposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif à la régulation de l'occupation de l'espace public par les entreprises proposant des trottinettes électriques en « free floating »

Mme PETIT, rapporteure

Article unique : après discussion, le vœu amendé est adopté à l'unanimité :

Votants : 27 dont 7 pouvoirs
Pour : 27 dont 7 pouvoirs

V14 2018 41 Vœu déposé par Catherine CHEVALIER, présidente du groupe communiste, et les élus de la majorité municipale relatif à la distribution du courrier dans le 14^e arrondissement

Mme CHEVALIER

Considérant l'expérimentation d'une nouvelle organisation de la distribution du courrier par le Groupe La Poste ;

Considérant que dans le cadre de ces expérimentations des tournées dites « mixtes » sont mises en place avec des distributions qui ont lieu l'après-midi au lieu du matin ;

Considérant que cette réorganisation entraîne une dégradation du service public postal ainsi qu'une inégalité de traitement des usagers ;

Considérant que les commerçants et les commerçantes, les entreprises, les professions libérales et les associations de ces quartiers pâtissent directement de cette réorganisation car, recevant leur correspondance l'après-midi, leurs tâches administratives sont de fait retardées d'une demi-journée ;

Considérant que de la même manière les habitants et habitantes de ces quartiers de l'arrondissement subissent également les inconvénients de cette réorganisation, recevant leur courrier, mais aussi les titres de presse auxquels ils sont abonnés, l'après-midi au lieu du matin ;

Considérant que ces tournées mixtes sont décriées par les représentants du personnel de La Poste dans la mesure où elles vont à l'encontre de la spécificité du métier de facteur et ne leur permettent pas d'avoir une vision complète de leur travail, de la préparation de la tournée à son exécution ;

Considérant que ce sont les conditions de travail des personnels de La Poste qui font la qualité du service rendu et que donc dégrader leurs conditions de travail, c'est dégrader la qualité du service rendu aux usagers et aux usagères ;

Considérant que cette réorganisation fait craindre que la Poste se désengage peu à peu de la distribution du courrier au profit de ses activités bancaires ;

Considérant que ces tournées « mixtes » engendrent une rupture d'égalité devant le service public postal ;

Nous émettons le vœu que :

- La Maire de Paris interpelle la Poste sur la réorganisation de la distribution du courrier et ces tournées « mixtes » ;
- La Maire de Paris réaffirme auprès de la direction de La Poste son attachement à la distribution du courrier afin de préserver la qualité du service public postal et de la distribution du courrier, mission première de La Poste.

DÉLIBÉRATION N° 260

V14 2018 41 Vœu déposé par Catherine **CHEVALIER**, présidente du groupe communiste, et les élus de la majorité municipale relatif à la distribution du courrier dans le 14^e arrondissement

Mme CHEVALIER, rapporteure

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 27 dont 7 pouvoirs
Pour : 27 dont 7 pouvoirs

V14 2018 43 Vœu déposé par le groupe écologiste relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative populaire sur la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry/Paris XIII

Mme LEKIN

Les travaux de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry/Paris XIII risquent de commencer dès l'obtention par le SYCTOM du permis de construire.

Considérant l'enquête publique relative à ce permis de construire et à l'autorisation d'exploiter l'unité de valorisation énergétique (UVE) ;

Considérant que lors de la consultation, qui s'est déroulée du 22 mai 2018 au 25 juin 2018, sur près de 2 000 contributions déposées, une écrasante majorité s'est prononcée contre ce projet, et 21 contributions se sont dit en faveur ;

Considérant que la population s'est donc exprimée sans équivoque ;

Considérant l'ampleur de la mobilisation suscitée par cette consultation ;

Considérant l'ensemble des éléments - écologiques, technologiques et financiers - qui rendent le projet mené par le SYCTOM tant obsolète qu'inutile ;

Considérant le vœu appelant à rejeter l'ensemble du programme, adopté par l'assemblée municipale d'Ivry-sur-Seine, en novembre 2016 ;

Considérant la loi de transition énergétique qui prévoit une réduction de 50% des déchets mis en décharge d'ici 2050 ;

Considérant l'expertise citoyenne et associative, qui joue un rôle essentiel dans les processus de co-construction démocratique, et notamment les travaux du collectif 3R et Zéro Waste France ;

Considérant qu'il s'agit d'une question trans-partisane, allant bien au-delà des clivages politiques traditionnels ;

Considérant que les Parisiennes et Parisiens sont les principales et principaux utilisatrices et utilisateurs du SYCTOM ;

Sur proposition du groupe écologiste, le conseil du 14^e arrondissement décide :

- D'organiser un référendum d'initiative populaire dans les plus brefs délais sur son territoire, et d'appeler la Maire de Paris à généraliser cette consultation à l'ensemble de la capitale ;
- Que ce dernier porte sur la question suivante :

Sachant que le nouvel incinérateur d'Ivry-Paris XIII prévoit de brûler des déchets pendant les 40 prochaines années, alors que des solutions alternatives existent, êtes-vous pour ou contre sa reconstruction ?

M. AZIERE

Je m'abstiendrai sur ce vœu ; c'est un sujet important, et les intentions sont intéressantes, mais on peut considérer que la réponse est dans la question. Cela ne me semble pas être une enquête objective.

Je vous encourage sur l'intention mais je ne m'associe pas à la méthode.

M. BÉGUÉ

Tout d'abord, une précision sur ce qui a été dit : il s'agit peut-être d'une question trans-partisane. Cependant, au conseil syndical du SYCTOM, hormis les Verts, dont la prise de position ne varie pas depuis le début, tous les autres partis ont voté pour.

Où en sommes-nous avec cet incinérateur ? La concertation a duré plus de dix ans ; elle a amené l'abandon de la méthanisation. Nous sommes passés d'une prévision de 700 000 tonnes de traitement d'ordures à 350 000 tonnes.

Aujourd'hui, nous sommes face à un vrai problème : une usine qui arrive en bout de course. Soit elle est arrêtée, et la seule solution est l'enfouissement des déchets en Seine et Marne, soit nous continuons à l'utiliser en l'état, et nous prenons le risque d'un accident majeur.

La solution idéale est le zéro déchet ; toutefois, nous n'y arriverons pas en claquant des doigts.

Vous le dites dans le vœu : la loi de transition énergétique prévoit une réduction de 50 % des déchets d'ici 2050. J'espère que nous irons plus vite.

Mais en attendant, comme dirait Lénine, que faire ? J'ai des solutions : sortir du système capitaliste et du triptyque « produire, consommer, jeter ». C'est en effet le problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. Mais nous n'en sortirons pas du jour au lendemain.

Ce sujet est extrêmement important. Aujourd'hui, nous sommes sur la valorisation de la chaleur ; l'usine fournit de la vapeur qui permet de chauffer 320 000 logements, des administrations, des écoles et des hôpitaux.

La vente de l'énergie issue de l'incinération permet notamment de financer le traitement des biodéchets, qui coûte plus cher que ce qu'il nous rapporte.

Mme LEKIN

C'est un message très négatif qui est lancé ; vous avez parlé d'une usine, mais il y en a deux. Celle dont vous parlez vaut un milliard, l'autre également. Étant élue à la propreté, j'ai reçu l'enquêteur public, et je lui ai dit tout ce que je pensais de mal sur cet incinérateur. On parle beaucoup d'écologie, mais dans la réalité, on en fait peu.

On s'engage sur 40 ans, ce qui signifie qu'il n'existe aucun projet visant à moins incinérer ; la loi de transition énergétique prévoit 55 %. L'incinérateur prévoit 26 % en 2025 ! Nous sommes largement en-dessous. A cause de cet incinérateur, placé en plein centre-ville, les habitants vont inhaler 400 000 tonnes de CO₂, 3 tonnes d'acide chlorhydrique ; 100 tonnes de déchet donnent 25 tonnes de

polluants. Avec le coût de cette usine, nous pourrions créer dix fois plus d'emplois. Il existe en Île-de-France assez de centres d'incinération pour incinérer tous les déchets. Cet incinérateur ne traite pas seulement les déchets ménagers mais les déchets professionnels, qui devraient sortir du service public.

Mme PETIT

Je partage les tenants et les aboutissants de l'intervention d'Éric Azière. Je m'abstiendrai également sur ce vote.

DÉLIBÉRATION N° 261

V14 2018 43 Vœu déposé par le groupe écologiste relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative populaire sur la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry/Paris XIII

Mme LEKIN, rapporteure

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 27 dont 7 pouvoirs

Pour : 2 (M. LETISSIER, Mme LEKIN)

Contre : 11 dont 4 pouvoirs (SRA (Socialistes, Radical et Apparentés), EELV, PCF/FG)

Abstentions : 13 dont 3 pouvoirs (Mme TONOLLI, M. BOUABBAS, Mme AUFFRET, Mme PETIT, Mme MECARY, M. SANCHEZ-RUIVO, M. de la MOISSONNIERE, Mme CARRERE-GEE, M. VIRY, M. AZIERE, Mme CHEVALLIER, M. de VIDAS, Mme DAUCHEZ)

Ne prennent pas part au vote : 1 (Mme BLAUDEL)

V14 2018 44 Vœu déposé par Marie-Claire CARRERE-GEE, Conseillère de Paris et le groupe les Républicains et Indépendants, relatif au nouveau règlement de service des gardiens des écoles parisiennes

Mme CARRERE-GEE

Ce sujet est important ; il concerne la démocratie scolaire, les fêtes et conseils d'école.

Un nouveau règlement de service des gardiens des écoles parisiennes a été adopté par le Conseil de Paris en juillet 2017 ; il réorganise leur temps de travail, mais n'évoque pas la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires, notamment à l'occasion des manifestations importantes de l'école, telles que les conseils et fêtes d'école.

Nous émettons le vœu que :

- La mairie de Paris évalue les conséquences du nouveau règlement de service des gardiens sur la vie des écoles (fêtes et conseils d'école) ;
- La mairie de Paris s'assure de la mobilisation de gardiens vacataires afin de permettre la réunion des conseils d'école en dehors des horaires de services des gardiens titulaires.

Mme BERTRAND

Effectivement, un nouveau règlement a été adopté au Conseil de Paris ; il a été discuté avec les organisations syndicales tout au long de l'année 2016-2017, et il s'agit d'un réel progrès social.

Vous faites allusion aux conséquences du nouveau règlement sur la vie des écoles. Je peux vous dire que les conseils d'écoles fonctionnent correctement, les gardiens étant présents jusqu'à 19h00. Il a été demandé aux directeurs d'écoles de bien vouloir fermer les portes au cas où ces conseils dureraient plus longtemps.

Par ailleurs, aucune fête d'école n'a été annulée pour cette raison. Il est conseillé aux directeurs de demander des vacataires pour la semaine, de manière que les gardiens d'école habituels puissent être présents pendant les fêtes d'école. Ils ne peuvent pas effectuer d'heures supplémentaires mais peuvent être remplacés.

Nous appellerons à voter contre ce vœu, car les conséquences que vous évoquez n'existent pas.

En ce qui concerne les gardiens vacataires, c'est à la direction des écoles d'en faire la demande auprès de la Direction des affaires scolaires, qui étudie les cas un par un.

Il a été précisé aux associations de parents souhaitant organiser des réunions de conseils d'école que des vacataires peuvent être demandés.

DÉLIBÉRATION N° 262

V14 2018 44 Vœu déposé par Marie-Claire CARRERE-GEE, Conseillère de Paris et le groupe les Républicains et Indépendants, relatif au nouveau règlement de service des gardiens des écoles parisiennes

Mme CARRERE-GEE, rapporteure

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 27 dont 7 pouvoirs

Pour : 6 dont 1 pouvoir (Mme CARRERE-GEE, M. VIRY, M. AZIERE, Mme CHEVALLIER, M. de VIDAS, Mme DAUCHEZ)

Contre : 21 dont 6 pouvoirs (SRA (Socialistes, Radical et Apparentés), EELV, PCF/FG)

V14 2018 45 Vœu déposé par Marie-Claire CARRERE-GEE, conseillère de Paris et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, relatif à la création d'une permanence d'écoute pour les enseignants au sein de l'Académie de Paris

Mme CARRERE-GEE

Considérant le malaise provoqué par la diffusion le 18 octobre dernier d'une vidéo montrant un lycéen braquant une arme factice sur son enseignante dans un lycée à Créteil ;

Considérant les nombreux témoignages d'enseignants qui ont suivi à travers « #PasDeVague » qui relatent les violences qu'ils subissent, qu'elles soient verbales ou physiques ;

Marie-Claire Carrère-Gée, conseillère de Paris et le groupe les Républicains et Indépendants émettent le vœu que :

- La mairie de Paris demande au rectorat de l'Académie de Paris de créer une permanence dédiée à l'écoute et à l'accompagnement des enseignants victimes de violences.

On parle souvent des enfants victimes de violences de la part d'autres enfants ; les violences dont les enseignants sont victimes méritent une écoute particulière.

Mme BERTRAND

Je vous signale que ce vous réclamez au rectorat de Paris existe déjà, à travers une structure appelée EMAS (Équipe mobile académique de sécurité) composée d'une dizaine de personnes ayant des profils et des compétences complémentaires ; elles sont issues des métiers de la sécurité ou de l'éducation.

Leurs missions sont d'être à l'écoute et d'assister les équipes enseignantes en cas d'incidents graves ou de tensions.

Il me paraît donc difficile de demander à l'Académie de Paris de mettre en place quelque chose qui existe déjà.

Mme CARRERE-GEE

Vous parlez d'une structure susceptible de venir en appui. Ma demande est celle d'une permanence d'écoute, simple et d'accès facile, en raison de l'importance de la réaction des enseignants après ces événements, qui s'est exprimée à travers le « #PasDeVague ».

Mme BERTRAND

C'est bien ce que je vous dis ; cette équipe existe. Les directeurs d'école ont à leur disposition un numéro de téléphone.

Avec Cédric Grunenwald et Carine Petit, nous organisons tous les ans une réunion sur la sécurité dans les écoles, les collèges et les lycées ; les participants sont nombreux, dont l'équipe de l'EMAS, mobilisée à chaque fois que se produit un incident important.

DÉLIBÉRATION N ° 263

V14 2018 45 Vœu déposé par Marie-Claire CARRERE-GEE, conseillère de Paris et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, relatif à la création d'une permanence d'écoute pour les enseignants au sein de l'Académie de Paris

Mme CARRERE-GEE, rapporteure

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 27 dont 7 pouvoirs

Pour : 6 dont 1 pouvoir (Mme CARRERE-GEE, M. VIRY, M. AZIERE, Mme CHEVALLIER, M. de VIDAS, Mme DAUCHEZ)

Contre : 21 dont 6 pouvoirs (SRA (Socialistes, Radical et Apparentés), EELV, PCF/FG)

V14 2018 46 Vœu déposé par Marie-Claire CARRERE-GEE, Conseillère de Paris et le Groupe Les Républicains et Indépendants, relatif à un plan parisien pour la qualité de l'air intérieur des écoles et des crèches parisiennes

Mme CARRERE-GEE

L'obligation de surveillance régulière de la qualité de l'air intérieur des crèches et des écoles maternelles et élémentaires est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Nous émettons le vœu :

- Que la mairie de Paris communique les évaluations des moyens d'aération et de ventilation réalisées dans les crèches et les écoles parisiennes ;
- Que la Maire de Paris présente le programme d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur élaboré à la suite des évaluations précitées ;
- Que la mairie de Paris s'engage à réaliser tous les deux ans une campagne des mesures de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles parisiennes et à en communiquer les résultats aux maires d'arrondissement.

Mme GUY-DUBOIS

Je vais parler des crèches, puis je donnerai la parole à Agnès Bertrand. Des mesures de qualité de l'air ont été effectuées dans toutes les crèches parisiennes entre 2014 et 2017. Elles ont concerné 408 établissements d'accueil. Aucun dépassement des valeurs limites pour le benzène et le formaldéhyde n'a été constaté. Ces mesures sont toujours communiquées aux responsables d'établissement et sont affichées pour être visibles des parents.

En ce qui concerne les équipements neufs, les analyses sont réalisées dans l'année qui suit l'ouverture au public ; les résultats sont également affichés.

Les mesures de qualité de l'air entraînent des contraintes techniques.

Une réévaluation de la qualité de l'air intérieur des crèches doit être réalisée dans un délai de 7 ans ; un plan démarrera en 2021. Cela ne nous empêche pas d'effectuer des mesures ponctuelles en cas de besoin.

Aujourd'hui, et fort heureusement, aucun problème n'a été détecté dans nos crèches.

Un grand plan nettoyage des gaines de ventilation a été menée par la Direction de la famille et de la petite enfance pour toutes les crèches.

Par ailleurs, je me réjouis de la rénovation de nombreuses crèches au cours de la mandature, la dernière étant la crèche Pernéty.

Mme BERTRAND

Les écoles maternelles et polyvalentes ont toutes fait l'objet de mesures ; elles sont en cours dans les écoles élémentaires. Aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.

Tous les résultats ont été communiqués aux écoles.

Mme PETIT

Nous ne comptons pas adopter ce vœu. En effet, le travail est déjà fait.

DÉLIBÉRATION N° 264

V14 2018 46 Vœu déposé par Marie-Claire CARRERE-GEE, Conseillère de Paris et le Groupe Les Républicains et Indépendants, relatif à un plan parisien pour la qualité de l'air intérieur des écoles et des crèches parisiennes

Mme CARRERE-GEE, rapporteure

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 27 dont 7 pouvoirs

Pour : 6 dont 1 pouvoir (Mme CARRERE-GEE, M. VIRY, M. AZIERE, Mme CHEVALLIER, M. de VIDAS, Mme DAUCHEZ)

Contre : 21 dont 6 pouvoirs (SRA (Socialistes, Radical et Apparentés), EELV, PCF/FG)

V14 2018 47 Vœu de Marie-Claire CARRERE-GEE, conseillère de Paris et le groupe des Républicains et indépendants, relatif à la demande d'abandon du nouveau dispositif de regroupement des crèches pendant les vacances d'été et de Noël

Mme CARRERE-GEE

La mairie de Paris a récemment décidé de réformer les modalités de regroupement des crèches durant les vacances d'été et de Noël. Le nouveau système a été mis en place à l'été 2018 : un établissement par circonscription petite enfance (CASPE), ou par arrondissement si les besoins s'en faisaient sentir, resterait ouvert et accueillerait les enfants dont les parents en auraient exprimé la demande au préalable.

Considérant donc que la fréquentation des crèches a été fortement déséquilibrée entre les deux mois d'été, avec un mois de juillet particulièrement compliqué pour les personnels ;

Considérant par ailleurs que cette nouvelle organisation rend délicate, la programmation des travaux dans les établissements ;

Considérant que la mairie prévoit de renouveler, malgré tout, ces modalités de regroupement pour les vacances de Noël ;

Marie-Claire CARRERE-GEE, conseillère de Paris et le groupe les Républicains émettent le vœu que :

- La Maire de Paris garantisse l'ouverture d'au moins un établissement d'accueil de la petite enfance dans chaque arrondissement pendant l'intégralité des vacances de Noël 2018 et d'été 2019 ;
- La Maire de Paris renonce au nouveau dispositif de regroupement des crèches mis en place lors des vacances d'été et de Noël.

Mme GUY-DUBOIS

Cela a été mis en place l'été dernier ; le bilan de cette campagne de regroupement des crèches est positif.

Je rappelle que la cartographie des regroupements a été construite en adaptant les moyens aux besoins, et toujours en concertation avec les mairies d'arrondissement. Les résultats ont montré que les ouvertures ont été correctement dimensionnées par rapport aux besoins des familles.

Nous ne sommes pas d'accord avec la demande d'annulation du dispositif, car il fonctionne.

Par ailleurs, l'ouverture d'au moins un établissement par arrondissement se fait en fonction du bilan de la campagne et des besoins des parents. Dans le 14^e, les demandes pour la période creuse des 15 jours d'août n'ont été que de dix. Le dispositif d'accueil-relais a été déployé pour la première fois. Nous avons fait une évaluation auprès des agents des crèches et des parents. En effet, ce regroupement a aussi été fait pour permettre aux agents de prendre des vacances au moment où les enfants sont moins nombreux. Je parle du 14^e, mais ce constat a été partagé par mes collègues adjoints à la petite enfance des autres arrondissements.

Il était demandé aux parents les années précédentes d'indiquer la date de vacances de leurs enfants, et des regroupements étaient effectués. Or, certains enfants ne venaient pas, alors que les agents étaient présents, et nous n'étions pas dimensionnés en ressources humaines par rapport aux réels besoins ; ainsi certains agents ne partaient pas en congé au bon moment.

Les résultats de l'évaluation sont les suivants : 95 % des agents ont jugé que leur adaptation au nouvel établissement avait été facile, 77 % ont répondu que leurs conditions de travail avaient été satisfaisantes. Les parents ont eu le sentiment que les enfants se sentaient rassurés dès le premier jour (83 %), que l'organisation de la période relais leur semblait claire (72 %). Les parents sont apparus aux équipes ouverts et participatifs. Nous n'avons pas reçu de plainte dans le 14^e.

Ce dispositif a permis aux crèches de mieux dimensionner les ressources par rapport aux besoins, et d'offrir une réouverture plus tôt, au début du mois de septembre.

Dans le 14^e, nous avons organisé deux réunions avant l'été avec le conseil des parents ; ils nous ont exprimé clairement qu'ils comprenaient ce regroupement, hormis une personne (sur 60).

A priori, le regroupement se fera à la période de Noël.

Mme CARRERE-GEE

C'est très clair mais le principe est inversé ; certains parents ont considéré que la communication de la mairie était dissuasive. Il est demandé aux parents de s'organiser autrement.

Mme GUY-DUBOIS

C'est pour cela que nous avons communiqué très en amont, bien avant le mois d'août. Beaucoup de parents l'ont compris. Par ailleurs, nous nous sommes aperçus que cela correspondait assez bien à la réalité. L'objectif était de communiquer auprès des parents qui se trouvent dans des situations compliquées qu'un service d'accueil serait disponible. Toutefois, il est vrai qu'il leur sera demandé d'aller dans une crèche de regroupement, qui ne sera pas forcément située près de chez eux.

Mme BERTRAND

C'est la même problématique que celle des inscriptions dans les centres de loisirs, le but étant de mettre les ressources nécessaires au bon moment.

Mme PETIT

Nous ne sommes pas favorables à ce vœu, vous l'aurez compris.

DÉLIBÉRATION N° 265

V14 2018 47 Vœu de Marie-Claire CARRERE-GEE, conseillère de Paris et le groupe des Républicains et indépendants, relatif à la demande d'abandon du nouveau dispositif de regroupement des crèches pendant les vacances d'été et de Noël

Mme CARRERE-GEE, rapporteure

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 27 dont 7 pouvoirs

Pour : 6 dont 1 pouvoir (Mme CARRERE-GEE, M. VIRY, M. AZIERE, Mme CHEVALLIER, M. de VIDAS, Mme DAUCHEZ)

Contre : 21 dont 6 pouvoirs (SRA (Socialistes, Radical et Apparentés), EELV, PCF/FG)

V14 2018 48 Vœu déposé par Marie-Claire CARRERE-GEE, Conseillère de Paris et le Groupe Les Républicains et Indépendants relatif à la signalétique des espèces végétales dans les parcs et jardins à Paris

Mme CARRERE-GEE

Ce vœu a pour objet de demander que soient apposés dans les espaces verts des panneaux descriptifs des espèces végétales présentes dans le lieu, à des fins tant pédagogiques que sanitaires.

Mme PETIT

Nous sommes favorables à ce vœu. Un projet avait d'ailleurs été voté dans le cadre du Budget Participatif, pour la mise en valeur des espèces végétales dans les parcs.

DÉLIBÉRATION N° 266

V14 2018 48 Vœu déposé par Marie-Claire CARRERE-GEE, Conseillère de Paris et le Groupe Les Républicains et Indépendants relatif à la signalétique des espèces végétales dans les parcs et jardins à Paris

Mme CARRERE-GEE, rapporteure

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 27 dont 7 pouvoirs

Pour : 27 dont 7 pouvoirs

Mme PETIT

Je vous donne deux informations : j'ai été sollicitée par Madame Chevallier pour un dépôt de gerbe au nom des élus de l'opposition dans le cadre des commémorations du 11 novembre. C'est un moment que nous organisons au nom des élus du conseil d'arrondissement ; je vous propose que nous déposions ensemble cette gerbe.

Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 26 novembre ; il sera précédé d'un CICA sur le logement.

La séance est levée à 00h43.